

DELIBERATION CFVU-068-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 03 juillet 2023

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 06 mars 2023

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 12 juillet 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la CFVU du 06 mars 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 20 juillet 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 20/07/2023

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire
du 06 mars 2023

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 06 mars 2023 à 14h42, sous la présidence de Monsieur ROBLEDO et Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, en salle du Conseil de la Présidence.

ROBLÉDO Christian	Présent
MALLET Sabine	Présente
AUBRY Margot	Présente
AUDRAIN Léa	Excusée, a donné procuration à Madame BREON
BARBE Valérie	Présente
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Présent
BRÉON Lucie	Présente
CARIOU Noah	Absent
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
COADOU Franck	Excusé, a donné procuration à Madame BOUIS
COEFFE Vincent	Présent
DECTOR Sananda	Absente
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
GARNIER Maxence	Présente
GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé
HOUEDJI Espoir <i>Equinoxe CARROUÉ</i>	Présente
HOWA Hélène	Présente
JOSSE Mélina	Excusée
KERBELLEC Yann	Excusé, a donné procuration à Madame BREON
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur RULENCE
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANOE Marion	Absente
MASLET Adrien	Présent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELOILLE Manuelle	Excusée
PELTIER Didier	Excusé
PITON Mélanie	Absente
PRUNIER Delphine	Présente
ROUGER Manuel	Excusé
RULENCE David	Présent
TAXIL Bérangère	Absente

TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Absent

Membre de droit présent :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres invités par le Président présents :

BOISDRON Delphine, Directrice de la Communication

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente Innovation pédagogique

HOCQUET Anne-Sophie, Administratrice du Domaine Universitaire du Choletais

LANCELOT Céline, Assesseure à la Pédagogie, Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des enseignements, de la vie étudiante et des campus

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1-1 Retour sur l'AG de la Faculté LLSH	1
1-2 Plateforme Mon Master	1
1-3 Retour sur les portes ouvertes.....	1
1-4 Projet « ex-Moenia »	2
2. Enseignement et conventions	4
2-1 Modification de l'offre de formation de l'ESTHUA	4
2-2 Modification des MCC.....	5
2-3 Conventions	6
3. Vie de l'établissement	7
3-1 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante.....	7
4. Vie universitaire	9
4-1 Bilan du SCDA	9
5. Questions diverses	11
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 06 mars 2023	14

1. Informations

1-1 Retour sur l'AG de la Faculté LLSH

Monsieur ROBLÉDO présente ce point en indiquant que l'affluence a été assez importante lors de cette assemblée générale qui s'est déroulée ce midi. Il précise que le député, Louis Boyard, a parfaitement le droit de venir à l'Université d'Angers mais il aurait été intéressant que la gouvernance soit informée de cette venue autrement que par un réseau social. Monsieur ROBLÉDO en parle en raison de questions de sécurité qui peuvent se poser. Le fait d'être informée en amont permet à la gouvernance d'anticiper ces questions. Monsieur ROBLÉDO a appris qu'un blocage de la Faculté LLSH avait été voté pour demain matin à partir de 7 heures. Il se trouve que la journée de demain est une journée de mobilisation mais le blocage n'est pas forcément un mouvement d'expression qui peut s'installer dans la durée. Il est tout à fait normal d'exprimer une inquiétude mais la communauté universitaire est plurielle et un blocage qui est décidé en assemblée générale a une certaine légitimité mais pas forcément dans le temps. La gouvernance vérifiera que les conditions de sécurité sont réunies pour demain matin même si peu de personnes sont normalement dans les couloirs à 7 heures du matin. Monsieur ROBLÉDO convient parfaitement que la réforme sur les retraites est bien un sujet sociétal mais tient à rappeler que la responsabilité de l'Université est quasiment nulle. Il faut intégrer tous ces éléments dans le process, et il ne faudrait pas que les étudiants pâtissent de cette situation dans la durée.

Monsieur BOISSON évoque le cas particulier des étudiants en apprentissage en Faculté LLSH et aimerait savoir si ces formations pourront avoir lieu.

Monsieur BRIAND—BOUCHER indique que les étudiants en licence professionnelle et les alternants font partie des personnes qui peuvent pénétrer dans les locaux, tout comme les personnels. Il espère que cette situation demeurera exceptionnelle mais souligne que les revendications des étudiants n'ont pas forcément été entendues.

Madame MALLET informe avoir envoyé un message aux directeurs de composante et aux assesseurs pour lever le contrôle d'assiduité demain, y compris pour les Facultés qui ne seraient pas bloquées étant donné que les problèmes de transport risquent d'être importants.

1-2 Plateforme Mon Master

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Un arrêté est paru au *Journal Officiel* la semaine dernière sur le calendrier de la plateforme Mon Master. Le dépôt des candidatures aura lieu entre le 22 mars et le 18 avril 2023 pour les étudiants. Les dossiers seront examinés par les responsables pédagogiques entre le 24 avril et le 16 juin, et la phase d'admission aura lieu du 23 juin au 21 juillet. Concernant les formations en alternance, la phase d'admission est prolongée jusqu'au 30 septembre. Les étudiants auront la possibilité de signer leur contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent le début de la formation. À partir du 22 juillet, les vœux des candidats sur la plateforme seront hiérarchisés et les étudiants recevront des réponses à partir du 21 août. Une fois que les étudiants ont accepté une proposition d'admission, ils pourront s'inscrire à l'Université d'Angers.

1-3 Retour sur les portes ouvertes

Madame BOISDRON effectue un bilan de la Journée Portes Ouvertes qui a eu lieu le 4 février 2023 (*cf. diaporama de séance*). En termes de communication, elle rappelle qu'un site web avait été lancé et comprenait l'ensemble du programme, les réservations et les plans d'accès. Une campagne d'affichage a été déployée sur les villes des sites délocalisés, à Cholet et Saumur

dans les abribus, et dans tous les lycées de Maine-et-Loire. Une expérimentation a également été lancée en organisant une communication sur les sachets des baguettes de pain, entre Noël et le Jour de l'An, afin de toucher davantage les territoires ruraux. En termes d'organisation principale, la manifestation s'est déroulée en présentiel et sans jauge, de 9h et 17 h, au sein des composantes et au niveau des deux guichets Infocampus pour les services de la vie étudiante. L'accueil a eu lieu sous des barnums en extérieur, ce qui permettait aux familles d'avoir un point d'entrée sur le campus et d'avoir des visites guidées avec les étudiants LLU. Des mini-conférences ont été organisées à La Passerelle sur l'alternance à l'Université d'Angers, l'accompagnement à la réussite, les études et les stages à l'international et la préparation de son dossier de candidature pour entrer en Master.

Madame BOISDRON fait l'état des étudiants mobilisés et comptabilise 19 ambassadeurs LLU, 13 ambassadeurs Infocampus, 4 contrats étudiants et 2 services civiques à Cholet auxquels s'ajoutent les étudiants des BDE et des associations. Il y a eu plus de 2 000 personnes accueillies sur les guichets Infocampus et près de 2 000 personnes accueillies au niveau du Barnum Accueil du Campus Saint-Serge. 170 visites Campus tour ont été proposées par les étudiants LLU et il y a eu 424 inscrits aux Conférences transversales (sans compter les personnes venues sur place), avec un engouement particulier pour celles sur l'alternance et l'international. 562 personnes ont été reçues par le CROUS sur la Cité U Lakanal. Il a été constaté beaucoup de monde partout dans les composantes et ce jusqu'à 17h (1 700 dossiers distribués à l'IUT, amphi Bodin de 500 places plein lors des 2 conférences en DEG, environ 1 300 personnes sur les 2 campus de Polytech, 600 flyers distribués en Sciences, environ 400 familles accueillies à Cholet...).

Madame BOISDRON détaille enfin quelques remarques concernant cet événement :

- Les Journées Portes Ouvertes des Universités de Rennes et de Nantes avaient lieu en même temps ;
- Présence du CROUS sur la Cité U Lakanal : Regret de certains partenaires/services de son absence sur les guichets Infocampus.
- Salon virtuel Polytech + Conférences hybrides LLSH : à renouveler, à généraliser ou pas ;
- Problèmes des prépas privées en Santé encore plus présentes cette année.

Monsieur ROBLÉDO salue la qualité de l'organisation et l'accueil accordé aux étudiants. Il a pu ressentir une vibration et une ambiance particulière, avec une organisation qui retrouvait un format traditionnel et moins contraint que les années précédentes.

1-4 Projet « ex-Moenia »

Monsieur ROBLÉDO présente le projet « EX-MOENIA » qui a été déposé lors de la troisième vague du PIA4 "Excellences sous toutes ses formes" (*cf. diaporama de séance*).

Les critiques effectuées par le jury sur les deux premiers projets avaient trait à un spectre de sujets qui semblaient trop larges et une maturité trop faible de la structure portant le projet. L'objectif de ce projet consiste à revoir l'organisation des formations de santé au-delà du périmètre du décret de 1958 qui organise les formations en santé, et notamment en médecine. Ces formations sont en effet rattachées à une Faculté de médecine et à un hôpital dit universitaire. Au-delà de ce dyptique, il est impossible de mettre en place des formations en médecine, en pharmacie, en maïeutique, en odontologie, etc. Monsieur ROBLÉDO rappelle qu'un focus a déjà été fait sur les coopérations qui font sens avec Le Mans Université notamment dans le cadre du projet intitulé « Territoires Universitaires de Santé » (TUS). Il est

difficile de mesurer l'impact de ce dispositif à court terme. En tout état de cause, un des principes du projet « EX-MOENIA » est de trouver des solutions et d'apporter des réponses à la problématique des déserts médicaux. La situation est ainsi particulièrement tendue dans la Mayenne et dans la Sarthe, avec une certaine difficulté d'accès aux soins. Le TUS, tel qu'il a été imaginé, concerne essentiellement le département de la Mayenne et de la Sarthe et dans une moindre mesure celui du Maine-et-Loire pour essayer de recruter du personnel pour encadrer des étudiants en formation sur des lieux d'exercice, au sein du CH du Mans, du CH de Laval et du CH de Cholet. Le principe de l'appel à projet est de passer à l'échelle supérieure. Par ailleurs, le Réseau SAM consiste à faire travailler des professionnels, des enseignants-chercheurs et des étudiants issus de diverses disciplines de la santé de l'activité physique, des métiers de l'ingénieur et des sciences humaines avec le monde de l'industrie. Derrière ce projet, il y a aussi la volonté de travailler de manière plus proactive sur l'universitarisation de toute une série de formations en lien avec des métiers de santé, et de travailler sur une coordination de tous ces corps de métiers liés à la prise en charge d'un patient. Il est également important de travailler sur la dimension prévention et l'organisation de ces métiers.

Le projet « EX-MOENIA » comprend quatre axes :

- Axe 1 : Répondre aux enjeux territoriaux de l'attractivité et de l'orientation des jeunes dans les filières de santé : faire progresser les recrutements, diversifier les formations, développer les outils de préparation territoriale à l'entrée et la réussite dans les études, développer les passerelles, informer sur l'exercice de demain...
- Axe 2 : Former les futurs professionnels de santé à l'exercice sur le territoire : parcours de stage diversifié sur le territoire, ingénierie de formation délocalisée, solutions d'hébergement et de transport pour les étudiants, encadrement individualisé, tutorat, mentorat renforcé...
- Axe 3 : Capitaliser sur les forces du territoire, sources d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé, prévention et bien-être : Unité de recherche ComUE « Recherche et Innovation en Soins et Prévention sur le territoire », évoluer vers une proposition d'offre de Master associée...
- Axe 4 : Transformer l'offre de santé par la formation massive et l'innovation pour les nouveaux métiers de la santé : Extension massive de la formation IPA à Angers / Le Mans / Laval, Licence préparateur à Angers, Le Mans, Laval, Formation continue « Assistant Médicaux », Formation continue « coordinateurs interprofessionnels », EAPAS Angers / Le Mans / Laval, adaptation aux besoins et transformation de l'offre de soins et de l'offre de formation dans le champ large de la santé
- Axe transversal : Gouvernance et organisation territoriale de la Faculté de Santé

Monsieur ROBLÉDO explique que l'idée initiale était que la Faculté de Santé de l'Université d'Angers passe sous coordination de la ComUE. Il n'était pas d'accord avec cette opportunité étant donné qu'une faculté de santé au service du territoire prend tout son sens si elle est dans une structure commune entre l'Université d'Angers et Le Mans Université. L'objectif serait donc de créer une structure unique dans laquelle seraient fondues les différentes composantes des deux universités avec leurs particularités. Ce processus est complexe et long, et s'inscrit dans un processus de création d'un Établissement Public Expérimental (EPE). Cette évolution n'est pas neutre car il s'agit possiblement d'une fusion entre les deux universités, et cette perspective a aussi été acceptée par Le Mans Université. Si le projet était lauréat, cette décision devrait être prise conjointement par les deux établissements. Si les communautés ne donnaient pas leur accord pour la création de cet EPE, le projet serait abandonné et les financements retransférés à l'ANR. En tout état de cause, il n'est pas question de faire sortir la Faculté de

santé de l'Université d'Angers et de l'intégrer à une ComUE. La ComUE a en effet été mise en place pour voir ce qu'il est possible de faire ensemble avec Le Mans Université.

Monsieur ROBLÉDO constate une volonté politique des partenaires de continuer à soutenir ce type d'organisation. Les centres hospitaliers sont aussi en ordre de marche pour se coordonner sur toute une série de dispositifs et apporter leurs financements. Ce projet a un impact sociétal transformant très important et constitue un élément de réponse aux difficultés d'accès aux soins. Il annonce enfin que la réponse à cet appel à projet est attendue en mai-juin 2023.

2. Enseignement et conventions

2-1 Modification de l'offre de formation de l'ESTHUA

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*) en rappelant que l'ESTHUA avait déposé son offre de formation en juillet dernier mais certains parcours n'étaient pas ouverts car ils nécessitaient des réflexions supplémentaires auprès des collectivités locales. Les modifications concernent les formations suivantes :

- Licence « Tourisme », parcours L3 « Entreprendre dans le tourisme littoral » en apprentissage en remplacement du parcours « Conciergeries »
- Master « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Territoires, attractivité et création » en apprentissage en M2 en remplacement du parcours « Art et numérique »
- Master « Management sectoriel », parcours « Gastronomie et vin » à la suite de la fusion des parcours « gastronomie » et « vins et spiritueux »

Madame MALLET ajoute qu'il n'est pas demandé à la CFVU de voter les maquettes de ces formations car elles n'ont pas encore été expertisées par la Direction de la Vie Étudiante et de Campus (DVEC). L'idée est simplement de faire valider par les instances ce qui est inscrit sur le site internet de l'Université d'Angers.

Monsieur COEFFE explique que l'objectif du parcours L3 « Entreprendre dans le tourisme littoral » est de répondre à un intérêt des collectivités territoriales qui ont fait le constat d'une nécessité de monter en compétences des jeunes par rapport à des spécificités locales autour des sports nautiques, avec l'identification de tensions en termes de conflits d'usage. Les étudiants peuvent ainsi poursuivre après des BTS qui sont proposés localement. Par ailleurs, il rappelle qu'il existe un master Innovation et création d'entreprise touristique proposé par l'ESTHUA à Angers. L'idée est donc d'avoir une certaine continuité entre cette L3 et le master. Monsieur COEFFE informe que trois parcours sont proposés dans le cadre du Master « Direction de projets ou établissements culturels » et il s'agit aujourd'hui d'en créer un quatrième qui répond d'une certaine manière à une demande des collectivités locales autour d'une expérience qui s'intitule l'Étendard. L'objectif est de participer au développement local par la création et l'évènementiel culturel, avec des opportunités en termes de débouchés puisque la culture et l'évènementiel culturel sont devenus un ressort important dans la compétition entre les collectivités. Enfin, monsieur COEFFE évoque le nouveau parcours « Gastronomie et vin » dont l'objectif est de répondre à des opportunités économiques qui se développent dans le secteur de la gastronomie qui est une thématique soutenue depuis fort longtemps à l'Université d'Angers, et plus particulièrement à l'ESTHUA.

Monsieur MASLET souhaite rappeler l'importance de ces formations pour le dynamisme territorial et la valorisation du patrimoine. Toutefois, il rencontre des difficultés pour comprendre la ventilation des ECTS et des coefficients vis-à-vis des matières au sein des UE.

Madame MALLET répond que les maquettes sont présentées pour information mais n'ont pas encore été expertisées.

Monsieur MASLET souhaite aussi que la valorisation de l'engagement étudiant soit intégrée au sein des maquettes. Il ajoute que le tourisme du littoral peut comprendre, de manière indirecte, des aspects de transition écologique, et il pense qu'il serait important de les valoriser dans les enseignements.

Monsieur COEFFE confirme que ce point est pris en compte dans les ajustements qui sont apportés actuellement aux maquettes. L'idée est de faire un audit interne sur la place de la transition écologique dans les différents parcours.

Monsieur ROBLÉDO explique qu'une offre de formation peut naturellement évoluer mais il faudrait que la CFVU ait les éléments de modification suffisamment en amont pour vérifier les raisons pour lesquelles une transformation est souhaitée. Il aimerait également voir l'impact de cette évolution sur la soutenabilité de l'offre de formation. En cas d'augmentation du coût de l'offre de formation, il faut pouvoir détailler le modèle de financement associé.

Monsieur MASLET aimerait savoir sur quoi porte le vote.

Madame MALLET répond que la CFVU vote sur le changement de nom des parcours qui avaient été validés l'année dernière. Un second vote aura lieu ultérieurement sur les maquettes. Les parcours de formation existaient donc dans l'offre de formation qui avait été déposée à l'accréditation.

La modification de l'offre de formation de l'ESTHUA est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2-2 Modification des MCC

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*).

ESTHUA – Licence Professionnelle « Guide conférencier » : il s'agit de pouvoir permettre aux étudiants d'être évalués dans une autre langue que l'anglais, l'allemand et l'italien sur leur présentation des sites paysagers et des monuments. Les évaluations peuvent avoir lieu en russe et en chinois.

Les modifications de la licence professionnelle « Guide conférencier » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

IAE – Master 1 « Management et commerce international » : il s'agit de modifier les évaluations et de proposer en session 1 un dossier et en session 2 un oral dans le cours « Change Management ».

Les modifications du master 1 « Management et commerce international » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

UFR ESTHUA – Licence « Tourisme », parcours « Canton » : cette maquette n'a jamais été validée par la CFVU mais ce parcours a tout de même été ouvert.

Les modifications de la licence « Tourisme », parcours « Canton » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Faculté de Santé – UEO « Appui et soutien aux étudiants » : il s'agit d'ouvrir une nouvelle UEO pour les étudiants de la Faculté de Santé. Cette UEO permet aux étudiants d'être des sentinelles et de former, accompagner, valoriser l'investissement d'étudiants susceptibles de repérer des camarades en difficulté. Elle est proposée en priorité aux étudiants élus et aux membres des associations étudiantes. Être un bon professionnel de santé c'est d'abord être en bonne santé pour s'occuper des patients.

Monsieur BRIAND—BOUCHER croit comprendre que cette UEO est proposée à tous les élus étudiants de l'Université d'Angers et pas simplement aux élus de la Faculté de Santé.

Madame MALLET explique que cette UEO est destinée exclusivement aux étudiants de la Faculté de Santé, et plus particulièrement aux élus et membres des associations étudiantes.

Les modifications de l'UEO « Appui et soutien aux étudiants » sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

2-3 Conventions

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'Université d'Angers (Faculté LLSH) s'associe avec l'Université de l'Ouest de Timisoara (Roumanie). La convention concerne la formation suivante :

- Master « Environnement, Territoires en Transition, Aménagement, Participation », mention « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement » de l'Université d'Angers,
- Master « Planification et Développement Durable du Territoire » de l'Université de l'Ouest de Timisoara.

Les étudiants sont en France la première année et en Roumanie la deuxième année.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Madame BOUVIER informe qu'il est aussi demandé aux membres de la CFVU de voter les contrats d'application en lien avec l'apprentissage. Un contrat cadre avec le CFA Formasup existe depuis novembre 2020 qui a pour objet principalement de créer et définir les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage (« UFA »). Chaque année, un contrat d'application est signé entre le CFA Formasup et l'Université pour préciser l'offre de formation concernée pour chaque UFA (c'est-à-dire chaque composante), et un budget prévisionnel y est joint. Entre 2021 et 2022, aucune modification n'a été constatée concernant l'UFR Sciences. En revanche, une nouvelle licence professionnelle est ouverte en alternance à l'UFR DEG.

D'autres modifications concernent l'IUT suite à la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie (BUT). Un master 2 est également ouvert à l'apprentissage à l'IAE, et de nombreuses modifications apparaissent à l'ESTHUA, avec un DEUST qui a notamment été supprimé entre 2021 et 2022. Au global, 46 formations sont ouvertes à l'alternance à l'Université d'Angers pour l'année universitaire 2022-2023.

Monsieur MASLET s'interroge sur les capacités d'accueil maximales de ces formations.

Madame BOUVIER répond que les formations ouvertes en alternance atteignent assez rarement leur capacité maximale.

Contrats d'application Formasup - ESTHUA

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Contrats d'application Formasup – IAE Angers

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Contrats d'application Formasup – IUT Angers Cholet

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Contrats d'application Formasup – Faculté DEG

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Contrats d'application Formasup – Faculté LLSH

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Contrats d'application Formasup – Faculté des Sciences

Le contrat d'application est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

3. Vie de l'établissement

3-1 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance*). Il existe différents types d'aides à l'Université d'Angers : tickets de transport (24 h) ; prêts longs d'ordinateur portable (Precanum) ; cartes SIM avec 20 Go de data interne ; campagne de distribution « Boîte à partage » ; Kits hygiène + serviettes périodiques. Par ailleurs, la cellule d'aide sociale a été fusionnée avec la cellule d'exonération des frais d'inscription depuis deux ans. Elle examine

des dossiers qui sont systématiquement instruits par les assistantes sociales sur différentes typologies d'aide : aide alimentaire, aide au logement, aide au numérique, aide au transport. Ces aides viennent en complémentarité de ce que le CROUS peut proposer d'autant que certains publics n'apparaissent pas dans les critères du CROUS comme les étudiants de plus de 35 ans ou les doctorants. Cette cellule se réunit dès la rentrée, tous les 15 jours, afin de proposer des logements d'urgence, et le rythme est ensuite d'une réunion tous les mois, avec 7-8 dossiers examinés par commission. Les quatre canaux de financement de cette cellule sont les suivants : Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ; FUSO (Fonds d'Urgence de Solidarité – Fondation) ; Partenariats ; appel à projet sur les enjeux de précarité étudiante. Les critères étaient peu approfondis et l'Université d'Angers s'est aperçue, avec l'expérience, qu'il y avait un besoin de clarifier un certain nombre de dispositifs, d'éclaircir le travail des assistantes sociales et de mettre en place de nouvelles aides.

En 2021-2022, 72 % des demandes d'aide spécifique ponctuelle sur le territoire angevin proviennent d'étudiants de l'Université d'Angers, ce qui en dit long sur le soutien du service social avec quatre assistantes sociales qui instruisent les dossiers, soit un montant d'aides distribuées d'un peu plus de 150 000 €. Monsieur BORDET tient à préciser que les dossiers qui arrivent à la cellule d'aide sociale sont ceux qui n'ont pas été examinés précédemment ou qui n'ont pas d'autres débouchés. Un gros poste de dépenses concerne l'aide alimentaire, suivi du logement. Par ailleurs, 10 000 € environ sont consacrés chaque année aux exonérations par cette cellule. 33 étudiants ont été aidés en 2021-2022 dont 19 femmes et 14 hommes. 28 des 33 étudiants sont des étudiants internationaux dont 6 ont rencontré des difficultés dans le renouvellement de leur titre de séjour.

Monsieur BORDET présente les évolutions du dispositif d'aide sociale.

- En matière d'aide alimentaire, l'aide était plafonnée jusqu'alors à 70 €/semaine, sur 8 semaines au maximum par an. Compte tenu de la précarité alimentaire, l'aide alimentaire passe à 200 €/mois sans plafond annuel et avec un doublement de la valeur unitaire pour un foyer avec enfant(s).
- En matière d'aide au logement, il a été précisé qu'elle peut concerner la prise en compte d'un retard de loyer et d'une caution. Le plafond est fixé à 2 loyers au maximum dans la limite de 1 000 € à la place de 500 €. Il est aussi intégré la possibilité de soutenir une dette énergétique ou de contribuer à une mensualité de gaz ou d'électricité par le biais de tickets services énergie.
- En matière d'aide au transport, un nouveau plafond a été déterminé avec une limite de la prise en charge à 2 mois de frais de déplacement.
- En matière d'aide au numérique, il a été précisé qu'il y avait une complémentarité avec les aides du CROUS.
- L'Université d'Angers met en place une nouvelle aide aux frais d'études pour pallier des difficultés d'acquisition d'outils matériels et immatériels nécessaires aux études (livres, calculatrice, logiciel...). Cette aide peut aller jusqu'à 250 € sur présentation d'un devis ou d'une facture.
- L'Université d'Angers met en place une nouvelle aide à la santé pour pallier des difficultés ponctuelles d'accès aux soins (ex : produits prescrits non remboursés, frais d'optique, frais dentaire...). Cette aide peut aller jusqu'à 250 € sur présentation d'un devis ou d'une facture.
- L'Université d'Angers met en place une nouvelle aide à la décohabitation pour mettre en sécurité un étudiant ou une étudiante victime de harcèlement et/ou de violence sexuelle et sexuelle nécessitant un abandon de son logement. Cette aide peut aller jusqu'à 1 500 € pour 2 semaines (100 euros par jour incluant logement, trousseau,

alimentaire...). Ce travail se fait en collaboration avec le CROUS, le Service de santé universitaire (SSU), la Commission Égalité et se poursuivra via des associations partenaires telles que France Victime 49 et Solidarité Femmes 49.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'objectif est d'avoir un large panel d'aides. Le travail de concert avec le CROUS permet de toucher potentiellement un nombre d'étudiants plus important.

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SCDA

Madame CLOT présente ce point (*cf. diaporama de séance*). L'année 2022 a été marquée par une forme de retour à la normale à la BU comme lieu de travail et lieu de vie. Le rattrapage commence à s'opérer en termes de nombre d'entrées suite à la crise sanitaire, ce qui est assez impressionnant pour le site de Belle-Beille puisqu'une partie de la BU a été fermée au public à partir de mai 2022. Les niveaux d'avant crise sanitaire n'ont pas encore été rattrapés et s'expliquent par le fait que des tables et des chaises avaient été ajoutées à l'automne 2019 pour faire face à une forte affluence, dispositif qui n'a pas été remis en place. La fréquentation reste donc assez solide même s'il y a une modification des usages liée à la réservation de places à la BU Saint-Serge. Le boom des réservations est remarquable à la BU Saint-Serge alors que cet usage est plus limité à la BU de Belle-Beille.

Madame CLOT constate un effondrement du nombre de prêts de livres qui n'a pas fait l'objet de reprise suite à la crise sanitaire. Les lectures numériques viennent se substituer aux lectures et aux emprunts de livres papier. L'objet le plus emprunté en 2022 est une tablette Velléda, une chiffonnette et des feutres. Madame CLOT comptabilise 204 601 consultations de chapitres du bouquet CAIRN, 334 230 consultations de pages Cyberlibris, etc.

En ce qui concerne de formations documentaires, il y a eu 44 cours Moodle à faire en autonomie la 1ère année (4 752 inscrits, 1 714 validations). 155 personnes ont participé aux ateliers Zotero. Madame CLOT comptabilise également 669 participants à des formations en présentiel, 59 doctorants formés dans le cadre formations proposées BUA via le collège doctoral, 130 rendez-vous individuels d'accompagnement bibliographique, 51 enseignants qui ont suivi des webinaires « 1 mois 1 base » et 3 Stands « 1 mois 1 base » (Clinical Key, Cairn Sciences, Statista) pour 140 étudiants touchés.

Madame CLOT présente ensuite les projets en cours. Le Plan Relance a permis d'obtenir 5,4 M€ pour la réhabilitation de la BU Belle-Beille qui deviendra un bâtiment vertueux en terme énergétique. Il est notamment prévu l'ouverture d'une entrée côté arrivée du tramway. Les travaux se sont tout de même compliqués par une défaillance d'approvisionnement d'une entreprise en début de chantier. La phase 1 (Zone Silence – collections d'histoire) qui devait s'achever en septembre 2022 ne sera pas livrée avant mai 2023. Deux zones ont été fermées (Zone Silence et Zone Calme) à compter du 15 mars en pleine période de fréquentation et il n'y a pas de certitude sur la capacité des entreprises à tenir l'engagement de livraison du bâtiment au 8 septembre même si les collègues de la BU font tout leur possible pour faciliter leur travail. Pour pallier cette fermeture et permettre aux étudiants de réviser en vue des examens, des places seront ouvertes à la Faculté des Sciences, à l'IUT, à Polytech, etc.

Madame CLOT évoque la rédaction d'un document général de politique documentaire précisant les choix d'acquisition, de conservation (incluant le désherbage) et d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections). Ce document sera présenté devant les instances (CR, CFVU, CA) à partir de l'été. Il s'agit de fixer les grandes directions de la constitution de la collection de travail, les équilibres papier/numérique et les choix raisonnés de patrimonialisation. L'objectif de la BU n'est pas de jeter des livres mais de les remettre en circulation différemment, notamment par l'intermédiaire de la braderie qui est organisée chaque année.

Par ailleurs, elle annonce une extension de l'ouverture estivale de la BU Saint-Serge qui ne sera fermée que deux semaines cet été au lieu de quatre habituellement pour s'adapter au nouveau calendrier des études de santé. Cette extension fait suite à une enquête qui avait été menée auprès des étudiants à l'automne dernier. 236 étudiants ont ainsi déclaré qu'ils viendraient travailler tous les jours si la BU était ouverte jusqu'au 28 juillet 2023, et 253 si la BU était ouverte à partir de la mi-août. La BU sera ainsi ouverte entre 9h et 18h cet été, mais pas le week-end, jusqu'au 28 juillet et à partir du 16 août 2023.

Concernant les perspectives à plus long terme, Madame CLOT évoque un financement CVEC pour rénover le living center de la BU Saint-Serge mais aussi un financement CPER à hauteur de 9,8 M€ pour la rénovation de la BU Belle-Beille et une recherche de financements pour valoriser le centre des archives du féminisme.

Le living center de la BU Saint-Serge est un projet qui a été lancé en 2019 et l'objectif est que les travaux soient terminés à l'horizon 2025, avec des places supplémentaires, la mise en place d'un work-café, un meilleur positionnement des copieurs, des prises électriques supplémentaires, une restructuration des collections en santé, etc. Les travaux de gros œuvre devraient avoir lieu à l'été 2024.

La rénovation de la BU Belle-Beille est un grand projet de l'Université d'Angers pour les années à venir. Un programmiste aidera l'Université à réaliser l'analyse fonctionnelle et au recrutement d'un architecte. Des ateliers collaboratifs seront mis en place durant le printemps et le dossier d'expertise sera voté par les instances avant la fin de l'année 2023. Les travaux sont prévus pour l'année 2025. Il existe actuellement des problèmes de sécurité électrique, un manque de prises de courant, une sonorisation des espaces obsolète et dégradée, des éclairages énergivores et non-modulables, des sanitaires sous-dimensionnés, etc. L'objectif est notamment de s'ouvrir au quartier Belle-Beille quand il y a moins d'étudiants et d'amener d'autres publics à travers le Musée des Féminismes qui s'appuiera sur les collections historiques du centre des Archives du Féminisme. Il s'agit également de construire une programmation culturelle en résonance avec celle de la Galerie 5. Il n'y a, en effet, aucun musée sur les féminismes en France, contrairement à tous les autres pays européens. La conjoncture humaine est favorable avec une forte dynamique de recherche. L'Université d'Angers est aiguillonnée par une association de préfiguration des féminismes. Le Musée des Féminismes sera :

- Un lieu qui donne à voir et à comprendre les traces des luttes pour les droits des femmes et contre les inégalités et les discriminations au genre, dans un esprit d'éducation populaire
- Un lieu de rencontre, de sociabilité et de convivialité : un lieu vivant, où l'on se retrouver autour d'un café, un lieu ouvert qui n'est pas réservé à la communauté universitaire et qui permet au grand public d'investir un espace méconnu.

- Un lieu qui propose des activités de médiation ouvertes et adaptées à tous types de publics et qui fédère des opérations à rayonnement national sur le modèle des Rendez-vous de l'Histoire de Blois ou du Festival de Géographie de Saint-Dié-les-Vosges
- Un lieu qui inclut les scolaires, notamment en leur proposant de participer à un concours national, sur le modèle du concours national de la Résistance et de la déportation

Une première exposition « Les Féministes dans la rue » est prévue prochainement et servira de test. Il s'agira ensuite de prévoir un parcours d'exposition permanent et des expositions temporaires. L'objectif est d'inaugurer le Musée des Féminismes à l'horizon mars 2027. Une convention de coopération entre l'association et l'Université d'Angers précise qui fait quoi pendant la phase de préfiguration.

5. Questions diverses

Monsieur BRIAND—BOUCHER informe que les étudiants élus de proximité pour un service public de qualité ont déposé une motion et aimerait savoir si celle-ci avait été reçue par la gouvernance. Par ailleurs, il souhaite poser une question diverse concernant les L3 Psychologie et les documents à fournir dans leur dossier de master.

Madame MALLET indique que les étudiants de L3 Psychologie disposeront d'un relevé de notes et un classement sera effectué à l'instar des étudiants des LAS. Cette information a été transmise aux étudiants en assemblée générale par le directeur de composante et l'assesseur. Par ailleurs, elle confirme que la gouvernance a été destinataire de la motion des étudiants de l'UNEF qui souhaitent une augmentation des capacités d'accueil sur Parcoursup et Mon Master. Elle rappelle que les capacités d'accueil ont été votées en décembre dernier et il ne s'agit pas de revenir sur ces capacités d'accueil qui sont déjà paramétrées sur les plateformes. Elle rappelle que le rectorat avait demandé à l'Université d'Angers d'augmenter les capacités d'accueil en PluriPass qui étaient passées de 800 à 825 places.

Monsieur BRIAND—BOUCHER propose tout de même de voter cette motion qui fera ainsi office d'engagement pour l'année prochaine. Les étudiants et les lycéens se sont mobilisés à trois reprises devant la présidence. L'UNEF s'est placée en catalyseur des revendications des étudiants et un compromis a été proposé à la présidence en sélectionnant moins, à défaut de ne pas sélectionner.

Madame MALLET précise aussi que la baisse des capacités d'accueil en Anglais tient au fait que l'Université ne peut pas accueillir plus de 200 étudiants dans l'amphithéâtre et le rectorat lui a demandé à ce que les capacités d'accueil remontent à 200 places, dans deux ans, lorsque les travaux seront terminés. Il n'est pas possible d'accueillir des étudiants dans des conditions qui ne sont pas acceptables. Concernant la plateforme Mon Master, l'Université souhaite attendre de voir ce que donne la mise en place de ce dispositif. L'établissement a augmenté les capacités d'accueil de nombreuses formations sur Parcoursup avec les LAS, avec des étudiants qui savent dès le départ qu'ils ne feront pas d'études en santé.

Monsieur BRIAND—BOUCHER pense qu'il s'agit d'un signal sur le fait qu'il manque des places dans les licences de base. Depuis 2019, il affirme que les capacités d'accueil ont diminué à l'Université d'Angers. Il annonce que l'UNEF redéposera une motion à la prochaine CFVU et, s'il le faut, à la suivante pour demander une augmentation des capacités d'accueil. Il ajoute que

l'UNEF vote systématiquement contre le budget et la campagne d'emplois car l'État ne donne pas les moyens nécessaires à l'Université d'Angers pour qu'elle assure ses missions de service public. En tout état de cause, Monsieur BRIAND—BOUCHER regrette que cette motion ne soit pas au moins présentée en CFVU alors que les étudiants se sont réunis en assemblée générale.

Monsieur RULENCE constate une opposition de forme sur les modalités d'action possibles. La présidence se doit de faire la continuité de services en termes de budget, de capacités d'accueil, etc. Tout le monde est d'accord, y compris l'équipe de gouvernance, pour dire que l'Université d'Angers est sous-dotée en termes de personnels. Il existe des problèmes de structuration, de locaux, etc. Les collègues aimeraient bien accueillir davantage d'étudiants mais il faut pouvoir les accueillir de manière décente et que les conditions d'études soient réunies. Chacun est dans son rôle, que ce soit l'équipe de gouvernance ou les syndicats étudiants.

Monsieur BRIAND—BOUCHER pense que l'équipe de gouvernance aurait tout à gagner à voter contre le budget et les campagnes d'emplois.

Monsieur RULENCE souligne que tout serait bloqué dans ce cas.

Monsieur BRIAND—BOUCHER indique que Monsieur le président retournerait voir Madame la ministre pour renégocier.

Madame MALLET signale que Monsieur le président a régulièrement des discussions avec Madame la ministre. Certaines baisses de capacités d'accueil ont trait à la fermeture de formations.

Monsieur BRIAND—BOUCHER identifie une baisse des capacités d'accueil en master en 2022 par rapport à 2021.

Madame MALLET assure que les capacités d'accueil n'ont pas évolué. Par ailleurs, les places libérées sur la plateforme Mon Master permettront à plus d'étudiants de trouver une formation.

Monsieur BRIAND—BOUCHER estime qu'il faudrait écouter les revendications des étudiants sur ces questions.

Madame MALLET veut bien écouter les étudiants mais pense que les étudiants doivent aussi écouter les personnels de l'Université. Il faut se demander si c'est vraiment raisonnable d'ouvrir plus de places compte tenu des ressources humaines et des locaux disponibles à l'Université d'Angers.

Monsieur BRIAND—BOUCHER trouve simplement qu'il est particulièrement malhonnête de ne pas présenter la motion en CFVU.

Madame BREON estime que cette motion a pour but de demander une augmentation des capacités d'accueil au détriment de la formation. Or, il existe actuellement des restrictions drastiques de budget de la part de l'État.

Monsieur BRIAND—BOUCHER explique qu'il faut s'opposer au budget car celui-ci n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être pour que l'Université d'Angers accomplisse ses missions de service public.

Madame MALLET rappelle que le vote du budget n'est pas de la compétence de la CFVU mais du CA. En tout état de cause, elle ne souhaite pas présenter cette motion car tout est déjà voté et paramétré. Par ailleurs, elle souligne qu'il est aussi nécessaire de trouver des stages pour les étudiants de master. La capacité d'accueil a un rapport avec les places disponibles dans les amphithéâtres et les salles de cours, le nombre d'enseignants, les possibilités de stages et l'insertion professionnelle à la sortie du master. Il ne faudrait pas que l'Université d'Angers soit amenée à former des étudiants alors que ceux-ci n'arrivent pas à trouver de stages.

Madame BARBE signale qu'il y a quand même beaucoup d'étudiants qui sortent de l'Université avec un diplôme et qui trouvent un emploi. Elle a assisté elle-même à la cérémonie de remise des diplômes et a pu constater que la grande majorité des diplômés en Psychologie avaient trouvé un emploi. Elle ne dit pas qu'il faut augmenter les capacités d'accueil mais dit simplement que les diplômés en Psychologie trouvent du travail.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h55.

[La Vice-présidente formation et vie universitaire de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 06 mars 2023

Commission de la formation et de la vie universitaire du 06 mars 2023

Ordre du jour :

1. Informations
2. Enseignement et conventions
3. Vie de l'établissement
4. Vie universitaire

1. Informations

1-1 Plateforme MonMaster

1-2 Retour sur les portes ouvertes

1-3 Projet « ex-Moenia »

1-1 Calendrier Plateforme MonMaster – INFORMATION

- Dépôt des candidatures: 22 mars au 18 avril
- Examen des dossiers: 24 avril au 16 juin
- Phase d'Admission: 23 juin au 21 juillet
 - Réponses des admis:
 - 26 juin si réponse reçue le 23 ou 24 juin
 - Le jour qui suit la proposition d'admission reçue entre le 25 juin et le 20 juillet
- Formations en alternance
 - Phase d'admission du 24 avril au 30 septembre
 - Réponses des admis
 - 26 juin si réponse reçue entre le 24 avril et le 24 juin
 - Le jour qui suit la proposition d'admission reçue entre le 25 juin et le 20 juillet
 - Le 3^{ème} jour qui la proposition d'admission reçue entre le 21 juillet et le 27 septembre
 - Possibilité de signer le contrat d'apprentissage dans les 3 mois qui suivent le début de la formation

1-1 Calendrier Plateforme MonMaster – INFORMATION

- Hiérarchisation des vœux mis sur liste d'attente entre le 22 et 25 juillet pour propositions d'admission jusqu'au 30 août
 - Réponses des admis:
 - 21 août si réponse reçue le 26 juillet et le 19 août
 - Le jour qui suit la proposition d'admission reçue entre le 20 août et le 30 août
- Inscription administrative à partir du 4 juillet
 - Dates limites d'inscription:
 - 20 juillet si proposition d'admission acceptée avant le 17 juillet
 - 24 août si proposition d'admission acceptée entre le 18 juillet et le 22 août
 - Date fixée par l'établissement si proposition d'admission acceptée après le 23 août



1-2 Retour sur les portes ouvertes – INFORMATION

Delphine BOISDRON, présente un bilan de la journée portes ouvertes, organisée le 04 février 2023.

POUR INFORMATION

Bilan JPO

CFVU
du 6 mars 2023



PORTES OUVERTES

DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

Samedi 4 février 2023 • 9h>17h



Sur tous les campus

ANGERS (*Saint Serge, Belle-Beille et Santé*)
CHOLET • SAUMUR • LES SABLES-D'OLONNE

Plan de com

- **Site web** dédié avec tout le programme, les plans d'accès, les réservations jpo.univ-angers.fr
- **Print** : affiches 120 x 175 cm (Cholet et Saumur + campus)
Ecran MP4 Angers et affiches A3 (envoi dans les lycées)
- **Kit de com** pour composantes et réseaux sociaux
- **Achats d'espaces** : OF, CO, Angers ma ville, Radios Alouette HitWest et Virgin + Webradio 49, MyAngersInfo
+ test sacs à baguette (Noël)
- **Signalétique** : totems et fléchage des sites le jour J
- **Relations presse**



Organisation générale

Principes communs

- **Présentiel, sans jauge**
- **Horaires** : journée continue de 9h à 17h
- **Programme** : présentation de l'UA et de l'offre de formation **dans les composantes** + conférences, visites et stands
- Services de la vie étudiante (UA et Hors UA) sur les 2 guichets **Infocampus** (BU St Serge et La Passerelle)

Infos Crous

- Stand Cité U Lakanal
- Cités U et RU ouverts



Organisation générale

Accueil barnum en 3 points clés
(entrées des campus angevins)

Circuits de visites guidées des campus par les étudiants LLU (en identifiant les points clé avec ou sans entrée (ex. Suaps le matin, BU, La Parenthèse, Le Qu4tre...))

Nouveauté 2023 : Mini-conférences transversales en amphi à la Passerelle
(durée 30 mn – 2 séances : 1 le matin et 1 l'après-midi)

- L'alternance à l'UA
- Accompagnement à la réussite
- Études et stages à l'international
- Préparer son dossier de candidature pour entrer en Master



Le rôle des ambassadeurs

Infocampus : accueil et présentation des services de vie étudiante avec « experts » UA (ex. SSU...) et hors UA (5 partenaires : Ville d'Angers, SNCF, Irigo, ADIL, un temps pour toit).

LLU : (coupe-vent bleu) témoignage d'étudiant.es (sa vie, sa formation, de son adaptation...)

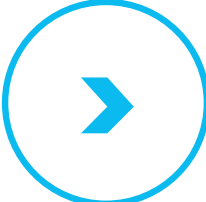
+ Faire visiter le campus : départ toutes les 1/2 heures des barnums + guide jusqu'aux guichets Infocampus



Les JPO 2023 en quelques chiffres

- **Nombre d'étudiants mobilisés :** **19** ambassadeurs LLU, **13** ambassadeurs Infocampus, **4** contrats étudiants, **2** services civiques à Cholet + *étudiants des BDE et asso.*
- **Plus de 2000 personnes** accueillies sur les guichets **Infocampus**
- **Près de 2000 personnes** accueillies au niveau du **Barnum Accueil du Campus St Serge**
- **170** visites **Campus tour** proposées par les étudiants LLU
- **424** inscrits aux **Conférences transversales** (*sans compter les personnes venues sur place*) (*avec engouement particulier pour celles sur l'alternance et l'international*)
- **562** personnes reçues par le Crous sur la Cité U Lakanal



 Beaucoup de monde partout dans les composantes et jusqu'à 17h (**1700 dossiers distribués à l'IUT, amphitheâtre Bodin 500 places plein lors des 2 conférences en DEG, environ 1300 personnes sur les 2 campus de Polytech, 600 flyers distribués en Sciences, environ 400 familles accueillies à Cholet...**). Bonne fréquentation des RU et cafétarias.

Remarques pour discussions

- **JPO Universités de Rennes et Nantes en même temps**
- **Présence du Crous sur la Cité U Lakanal > Regret de certains partenaires/services de son absence sur les guichets Infocampus.**
- **Salon virtuel Polytech + Conférences hybrides LLSH > à renouveler, à généraliser ou pas ?**
- **Problèmes des prépa. privées sur Santé encore plus présentes cette année**



1-3 Projet PIA4 Excellences (Vague 3) EX MOENIA "Hors les murs"

POUR INFORMATION



Faculté Territoriale de Santé

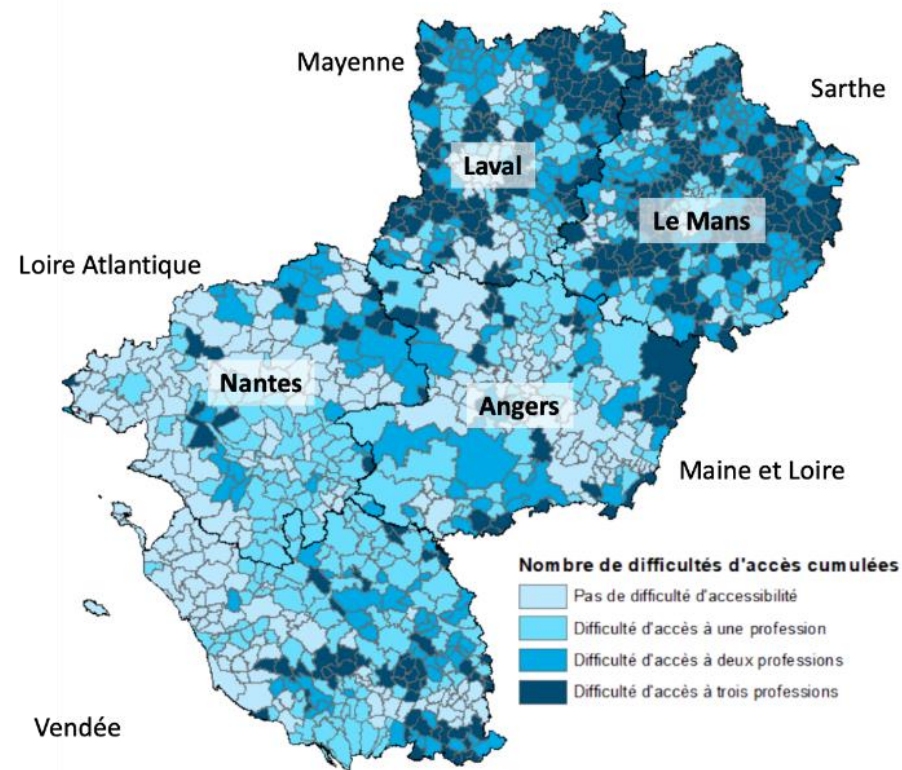
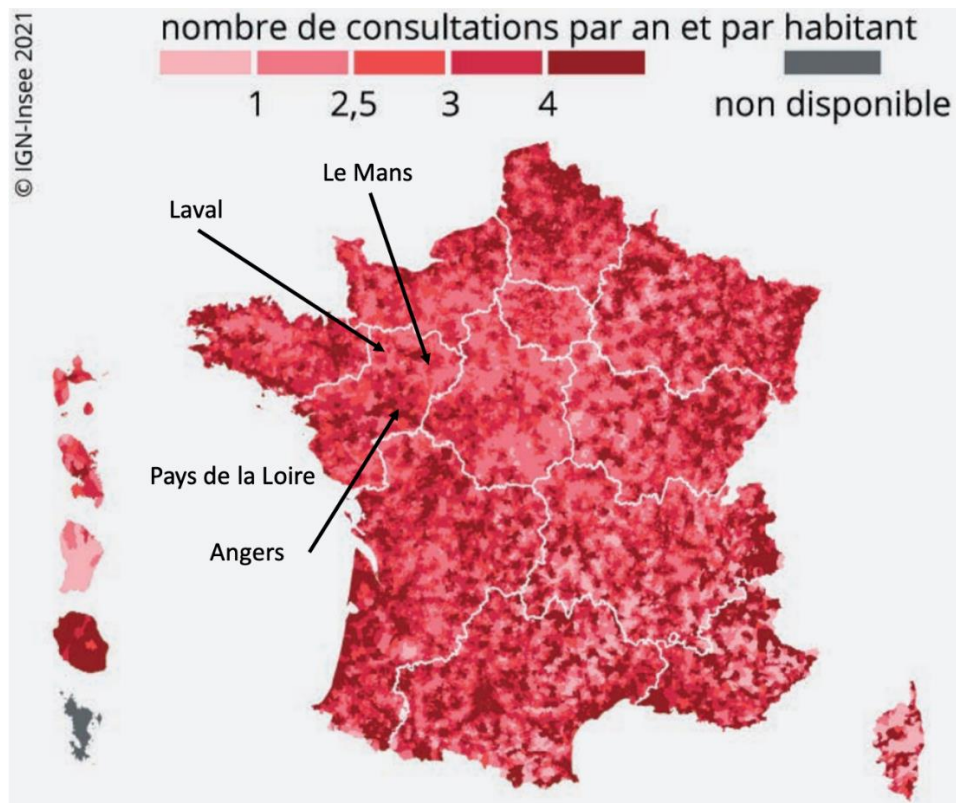
Projet PIA4 - France 2030 Excellence : **EX MOENIA**

« hors les murs »

De la preuve de concept « Territoire Universitaire de Santé » vers une nouvelle organisation territoriale de la formation et de la recherche : évolution du modèle de 1958



Déserts « médicaux », un enjeu



Sources : SNIIRAM 2017, CNAM ; populations municipales 2015, Insee ; calculs DREES - Exploitation ORS

Forces du territoires



**Territoires Universitaires de Santé
(TUS)**

**Santé Activité Physique Métiers
Ingénieurs et Sciences Humaines
(SAM)**

**Licences sciences pour la Santé,
mention sciences infirmières**

Développer l'Excellence Territoriale pour Répondre aux Enjeux de la Santé

Santé au cœur des préoccupations du citoyen :

- Besoins et opportunités territoriales : inégalité des forces de santé
- Formation, Recherche, Innovation
- Prévention et soin tout au long de la vie
- Organisation/Management
- Interaction emploi \Leftrightarrow formation

Projet présenté sous 5 axes

Budget demandé sur
8 ans (2023-2030):
12,9 M€

Santé au cœur des préoccupations du citoyen

- **Axe 1** : Répondre aux enjeux territoriaux de l'attractivité et de l'orientation dans les filières de santé
- **Axe 2** : Former les futurs professionnels de santé à l'exercice sur le territoire
- **Axe 3** : Capitaliser sur les forces du territoire, source d'excellence pour la recherche et l'innovation en santé, prévention et bien-être
- **Axe 4** : Transformer l'offre de santé par la formation massive et l'innovation pour les nouveaux métiers de la santé
- ➔ **Axe transversal** : Gouvernance et organisation territoriale de la Faculté de Santé

AXE 1 : Les enjeux du recrutement

...Augmenté

...Diversifié

- Développer les outils de préparation territoriale à l'entrée et la réussite dans les études
 - ✓ Action Collèges et lycées
 - ✓ Action IDE vers IPA
- Développer toutes les passerelles
 - ✓ Passerelle PluriPASS vers Licence IFSI2
 - ✓ Passerelle PASS/LAS vers Licence Préparateur vers Pharmacie

...Préparé

- Informer sur l'exercice de demain : prévention, télémédecine, exercice coordonné, protocoles de délégation, médecine personnalisée, management, e-santé

AXE 2 : Formation territoriale

*Prévention
Interprofessionnalité
Management
E-santé*

- Parcours de stage diversifié sur le territoire
- CCA et Pr/MC Associés MMOP et IDE
- Ingénierie de formation délocalisée

- Licence science pour la santé, mention sciences infirmière disséminée
- Antenne de formation dentaire au CHU Angers et CH Le Mans

- Solutions d'hébergement et transport pour les étudiants
- Encadrement individualisé / tutorat / mentorat renforcé

AXE 3 : Recherche et Innovation

- **Unité de recherche COMUE** : Recherche et Innovation en Soins et Prévention sur le territoire
 - Recherche soins primaires : MSP(U) et Pharmacies d'officine U, et IPA ambulatoire
 - Santé - Activité Physique – Métiers de l'ingénieur et des sciences Humaines
 - Avec une insertion dans le tissu économique
- Evoluer vers une proposition d'offre Master associée

AXE 4 : Formation massive et nouveaux métiers

- Extension massive de la formation IPA à Angers / Le Mans / Laval
 - Licence préparateur Angers, Le Mans, Laval
 - Formation continue « Assistant Médicaux »
 - Formation continue « coordinateurs interprofessionnels »
 - EAPAS Angers / Le Mans / Laval
- **Interaction Universités – Emploi** : adaptation aux besoins et transformation de l'offre de soins et de l'offre de formation dans le champs large de la santé → gouvernance

PILOTAGE

- Faculté de Santé de l'Université d'Angers et l'Institut Santé du Mans Université au service du territoire → **pôle de coordination santé COMUE Expérimentale**
- **Comité de suivi et de conseil territorial (CSCT)** : CHU, CH, ARS, union régionale des professionnels de santé (URPS), élus, représentants des patients, autres composantes des universités.
- **Structure d'expertise, recherche et évaluation du projet** : dynamique d'analyse et d'adaptation "besoins et opportunités", interaction formation/recherche et innovation/emploi
- **Faculté Territoriale de Santé dans un Établissement Public Expérimental (EPE)**

2. Enseignement et conventions

2-1 Modification de l'offre de formation de l'ESTHUA – **VOTE**

2-2 Modification des MCC – **VOTES**

2-3 Conventions – **VOTES**

2-1 Modification de l'offre de formation de l'ESTHUA – VOTE

Les modifications concernent les formations suivantes :

- Licence « Tourisme », parcours L3 « Entreprendre dans le tourisme local » en apprentissage;
 - Remplacement du parcours « Conciergeries »
- Master « Direction de projets ou établissements culturels », parcours « Territoires, attractivité et création » en apprentissage en M2;
 - Remplacement du parcours « Art et numérique »
- Master « Management sectoriel », parcours « Gastronomie et vin ».
 - Fusion des parcours « gastronomie » et « vins et spiritueux »

2-2 Modification des MCC – VOTE

Il est demandé aux membres de la CFVU de se prononcer sur les modalités de contrôle des connaissances des diplômes suivantes :

- Licence Professionnelle « Guide conférencier » ;
- Master 1 « Management et commerce international » ;
- Licence « Tourisme », parcours « Canton » ;
- UEO « Appui et soutien aux étudiants », Faculté de santé.

POUR VOTES

2-3 Conventions

Convention avec l'Université de l'Ouest de Timisoara (Roumanie) – VOTE

L'Université d'Angers (Faculté LLSH), s'associe avec l'Université de l'Ouest de Timisoara (Roumanie).

La convention concerne la formation suivante :

- **Master « Environnement, Territoires en Transition, Aménagement, Participation », mention « Géographie, Aménagement, Environnement, Développement » de l'Université d'Angers,**
- Master « Planification et Développement Durable du Territoire » de l'Université de l'Ouest de Timisoara.

POUR VOTE

2-3 Conventions

Contrats d'application Formasup- **VOTE**

Il est demandé aux membres de la CFVU de voter les contrats d'application en lien avec l'apprentissage.

POUR VOTE

Rappels

Un contrat cadre avec le CFA Formasup existe depuis novembre 2020 qui a pour objet principalement de :
créer et définir les orientations générales de l'unité de formation par apprentissage (« UFA »),

Contrats d'application

Chaque année un contrat d'application est signé entre le CFA Formasup et l'Université pour préciser l'offre de formation concernée pour chaque UFA (c'est-à-dire chaque composante), un budget prévisionnel y est aussi joint

Changements majeurs pour 2022 :

Contrats d'application

Liste Formations en apprentissage FormaSup		2020	2021	2022	Différences 21-22
UFA	Formation				
UFR Sciences	LP	X (3)	X (3)	X (3)	
	M1 M2	X (1)	X (1)	X (1)	
	M2	X (7)	X (7)	X (7)	
		48	73	85	
UFR LLSH	LP		X (1)	X (1)	
			14	18	
UFR DEG-LLSH	M1 M2	X (1)	X (1)	X (1)	
		10	14	18	
UFR DEG	LP			X (1)	+1
				24	
IUT	DUT 1ère et 2ème année	X (1)			
	DUT 2ème année	X (2)	X (2)		-2
	LP	X (13)	X (13)	X (12)	-1
	Prépa DSCG	X	X	X	
	Prépa DCG		X	X	
	BUT en 3 ans		X (1)	X (3)	+2
	BUT en 2 ans			X (4)	+4
		257	289	348	
IAE	M2	X (2)	X (3)	X (4)	+1
		32	52	79	
ESTHUA	DEUST	X (2)	X (2)	X (1)	-1
	L3 (3ème année)	X (1)	X (1)	X (2)	+1
	LP	X (5)	X (5)	X (4)	-1
	Master			X (2)	+2
		82	120	106	
	Effectifs oct 2022	429	548	678	+130
		3 DUT 2 DEUST 22 LP - 1 L3 2 M1M2 9 M2	3 DUT 2 DEUST 22 LP 1 BUT 1 L3 2 M1M2 10 M2	- 1 DEUST 21 LP 7 BUT 2 L3 2 M1M2 13 M2	0 DUT -1 DEUST -1 LP +6 BUT -1 L3 2 M1M2 +3 M2

3. Vie de l'établissement

3-1 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante –
INFORMATION

3-1 Critères et plafonds de l'aide sociale étudiante – **INFORMATION**

Laurent BORDET présente les critères et plafonds de l'aide sociale étudiante.

Résultats des votes de la CVEt : à l'unanimité avec 10 voix pour.

Résultats des votes de la sous-commission politique sociale : à l'unanimité avec 9 voix pour.

Les votes portaient sur les diapositives 26, 27 et 28.

POUR INFORMATION

Rappel du dispositif **UA**

Les aides proposées au sein de l'UA:

Tickets de transport (24 h)

Prêts longs d'ordinateur portable (Precanum)

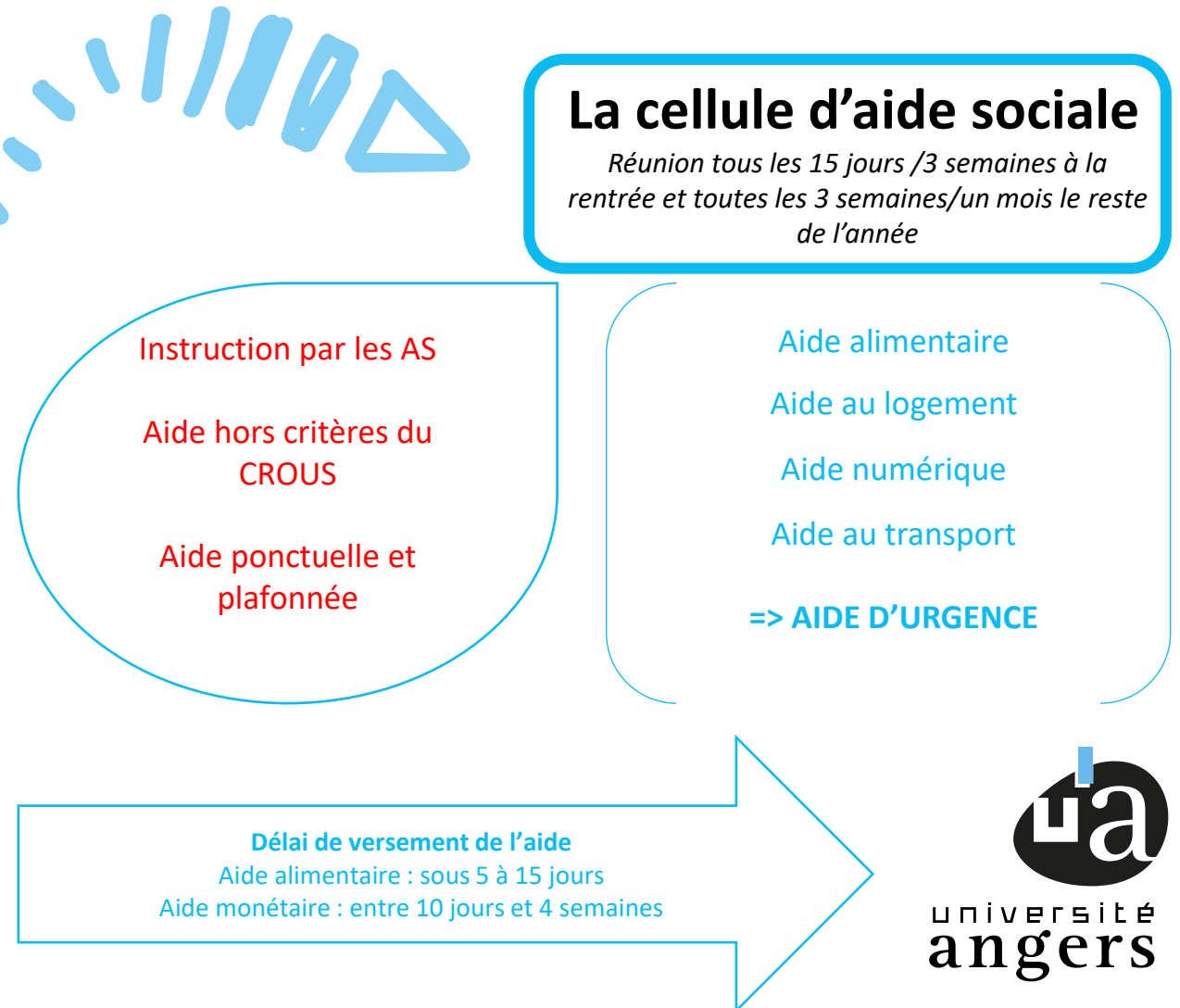
Cartes SIM avec 20 Go de data interne

Campagne de distribution « Boîte à partage »

Kits hygiène + serviettes périodiques

Exonération des frais universitaires d'inscription pour situation sociale

Aides de l'Université pour les étudiants n'entrant pas dans les critères du CROUS (+35 ans, doctorants...) : alimentaire/hygiène, logement, transport, numérique.



Contexte de la cellule d'aide sociale **UA**

Une cellule **née au printemps 2020** pour répondre aux **aides d'urgence du 1er confinement**

- Rapatriement
- Situation de précarité accentuées par la perte d'emploi
- Aide numérique...

=> La cellule d'aide sociale de l'UA est **rattachée à la Sous-commission Politique sociale étudiante** et représente une cellule de **traitement**.

=> **Fusion de la Commission d'exonération des droits d'inscriptions et de la Cellule d'urgence sociale**

Forme **le FSDIE social** (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes)

Via 4 canaux de financement :

CVEC / FUSO (Fonds d'Urgence de Solidarité – Fondation) / Partenariats / AAP

Vient en **complémentarité des Aides du CROUS (A.S.A.P./ A.S.A.A.)**

Un besoin :

- d'harmoniser/clarifier les dispositifs pour faciliter le travail des AS
- de répondre à des nouveaux besoins (aide énergétique, aide aux études...) pour les étudiants les plus en difficulté

Données statistiques **CROUS** Année universitaire 2021/2022

>> L'Aide spécifique ponctuelle (A.S.A.P.)

Aides ASAP	PAYS DE LA LOIRE	ANGERS	UNIVERSITE D'ANGERS	% UA / Angers	% UA / Région
Nombre de bénéficiaires différents	1 574	522	379	72%	24%
Nombre d'aides attribuées (Aides ASAP + aide monétique CCAS + chèques services)	4 093	1 431	1 119	78%	27%
Montants totaux attribués	831 545€	215 757€	153 886 €	71%	18,5%

>> L'Aide spécifique annuelle (A.S.A.A.)

219 aides accordées à l'échelle du CROUS des Pays de la Loire

Bilan de la cellule d'aide sociale **UA**

>> Bilan des aides attribuées depuis la mise en place de la cellule

	2020		2021		2022	
CATEGORIES	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées
Aide alimentaire	6 710,00 €	17	10 780,00 €	29	12 040,00 €	33
Logement	10 234,80 €	22	7 753,60 €	21	6 101,00 €	18
Transport	10 153,00 €	16	2 715,00 €	11	4 508,00 €	18
Numérique	870,00 €	6	2 046,00 €	14	900,00 €	4
Total accordé	27 967,80 €	61	23 294,60 €	75	23 549,00 €	73

Une même personne peut bénéficier de plusieurs typologies d'aides

Bilan de la cellule d'aide sociale **UA**

>> Bilan des demandes d'exonération

	2019/2020		2020/2021		2021/2022	
CATEGORIES	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées	Montant des aides versées	Nombre d'aides* versées
Tarif Licence	4 080 €		3 570 €		2 210 €	
Tarif Master	4 617€		3 888 €		6 318 €	
Tarif doctorat	760 €		380 €		760 €	
Autres	601 €		1 602€		0 €	
Total accordé	10 058 €	44	9 440 €	22	9 288 €	42

Données statistiques

Cellule d'aide sociale **UA**

Année universitaire 2021/2022

41 demandes d'aide sociale examinées

- ✓ 35 demandes accordées, soit 61 aides, pour une dépense de 20 189€
Un.e étudiant.e peut bénéficier de plusieurs aides (ex: logement et alimentaire)
- ✓ 6 demandes refusées ou ajournées

33 étudiant.es différent.es dont

- ✓ 19 femmes et 14 hommes
- ✓ 9 inscrit.es en licence / 7 en master/ **13 en doctorat** / 4 au CELFE
- ✓ 6 étudiant.es âgé.es de plus de 35 ans
- ✓ 28 étudiant.es internationaux.ales
dont 6 rencontrant des difficultés dans le renouvellement de leur titre de séjour.

50 demandes d'exonérations des frais d'inscription

- ✓ 42 avis favorables
- ✓ 8 avis défavorables

Evolution du dispositif d'aide sociale

Contexte	Modalités	Valeur unitaire	Plafond
> ALIMENTAIRE / HYGIENE <			
Surmonter une baisse de revenu empêchant de s'alimenter décemment	Ticket service	200€/mois <i>À la place de 70€ / semaine</i>	> Pas de plafond annuel > Doublement de la valeur unitaire pour un foyer avec enfant(s) <i>Auparavant 2 mois – 560€ pour une personne seule et 1 120 € pour un foyer</i>
> LOGEMENT <			
Pallier une baisse de revenu empêchant de payer les charges liées au logement (loyer mensuel résiduel, caution, facture d'Énergie).	Versement Tickets services énergie /versement	Loyer mensuel résiduel / <i>retard de loyer / Caution</i> Dettes/mensualité facture d'énergie	> Jusqu'à 2 loyers et dans la limite de 1 000 € <i>A la place de 500€</i> > Jusqu'à 50% de la dette et/ou Dans la limite de 40 € pour la mensualité en cours

Modification

Nouveaux éléments

Evolution du dispositif d'aide sociale

CONTEXTE	MODALITES	Valeur unitaire	Plafond
----------	-----------	-----------------	---------

Clarification

> TRANSPORT <

> Mobilité quotidienne (aller en cours/stage)	Versement	Billets de transport et/ou frais de déplacement	> Dans la limite de la prise en charge de l'équivalent de 2 mois de frais de déplacement
> Rapatriement en urgences	Versement	Billets de transport	> Jusqu'à 800 €uros

Nouveau plafond

> NUMERIQUE <

> une aide à l'achat de matériel informatique	Versement		> 50% de l'achat d'un matériel dans la limite de 250 euros (sur facture)
> Une aide à l'accès internet			> 150 € permettant l'acquisition d'un boîtier 4G (30 €) et 10 € d'abonnement mensuel Privilégier autant que possible le prêt de matériel Complémentarité possible avec l'ASAP

Inchangé

Evolution du dispositif d'aide sociale

CONTEXTE	MODALITES	Valeur unitaire	Plafond
----------	-----------	-----------------	---------

> AIDE AUX FRAIS D'ETUDES <

Pallier des difficultés d'acquisition d'outils matériels et immatériels nécessaires aux études (livres, calculatrice, logiciel...)	Versement		> Jusqu'à 250€ sur présentation de devis/facture Création d'une nouvelle aide
--	-----------	--	---

> AIDE A LA SANTE <

Pallier des difficultés ponctuelles d'accès aux soins (ex: produits prescrits non remboursés, frais d'optique, frais dentaire,...)	Versement		> Jusqu'à 500€ sur présentation devis/facture Création d'une nouvelle aide
--	-----------	--	--

AIDE A LA DECOHABITATION

Mettre en sécurité un.e étudiant.e victime de harcèlement et/ou de VSS nécessitant un abandon de son logement	Versement	Création d'une nouvelle aide	> Jusqu'à 1500 € pour une aide de 2 semaines (100 euros par jour incluant logement, trousseau, alimentaire...) > Travail en collaboration avec le CROUS, SSU, Commission Egalité > Partenariat France Victime 49 / Solidarité Femmes 49
---	-----------	-------------------------------------	---

4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SCDA – INFORMATION

4-1 Bilan du SCDA – INFORMATION

Nathalie CLOT, directrice du Service Commun de la Documentation et des Archives, présente le bilan du SCDA.

POUR INFORMATION

Bibliothèque universitaire et archives

Bilan 2022 – Projets 2023 – A l'horizon 2027

L'usage des lieux

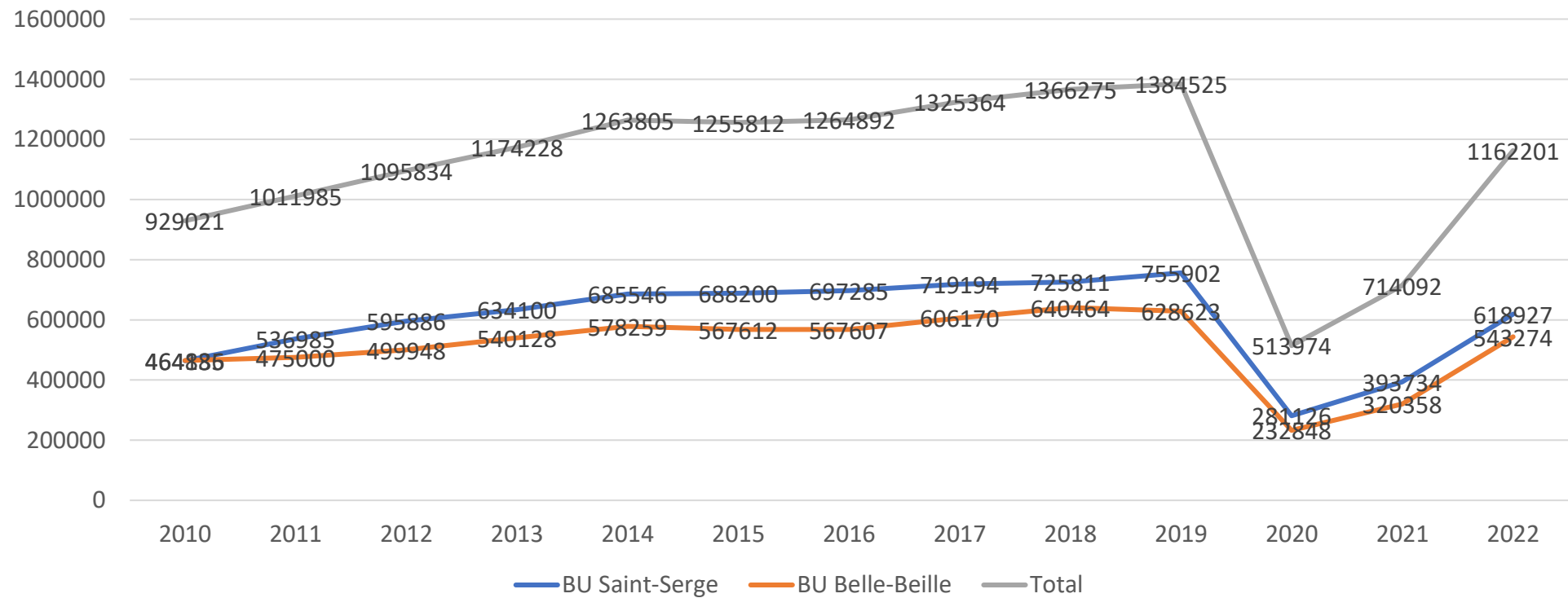
Retour progressif de la BU lieu de travail et de vie

L'usage des lieux

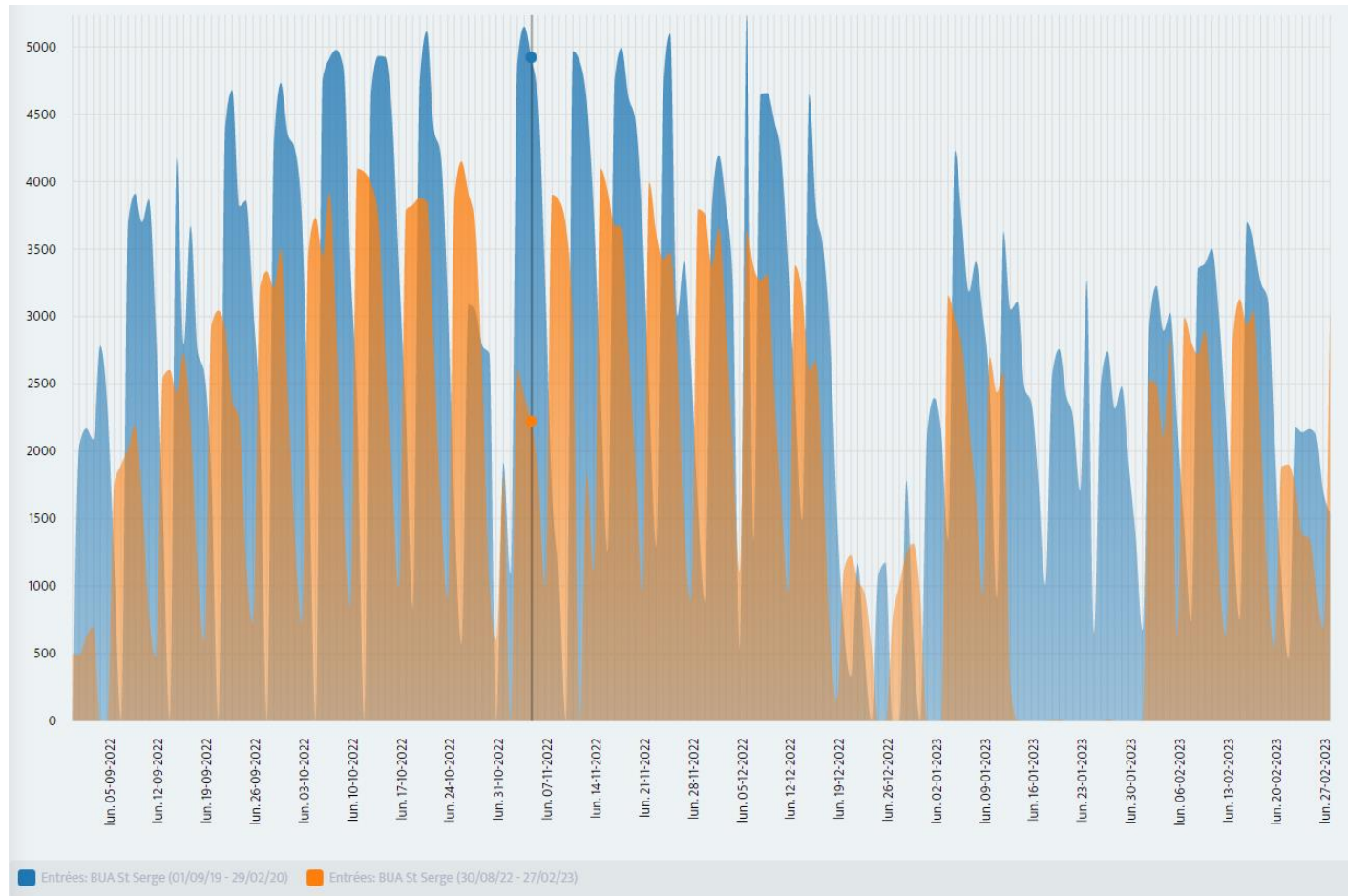


Chiffres clés 2022 : entrées

Evolution du nombre d'entrées BU



Zoom sur situation sept 2022-février 2023



BU Saint-Serge

Nombre d'entrées par jour

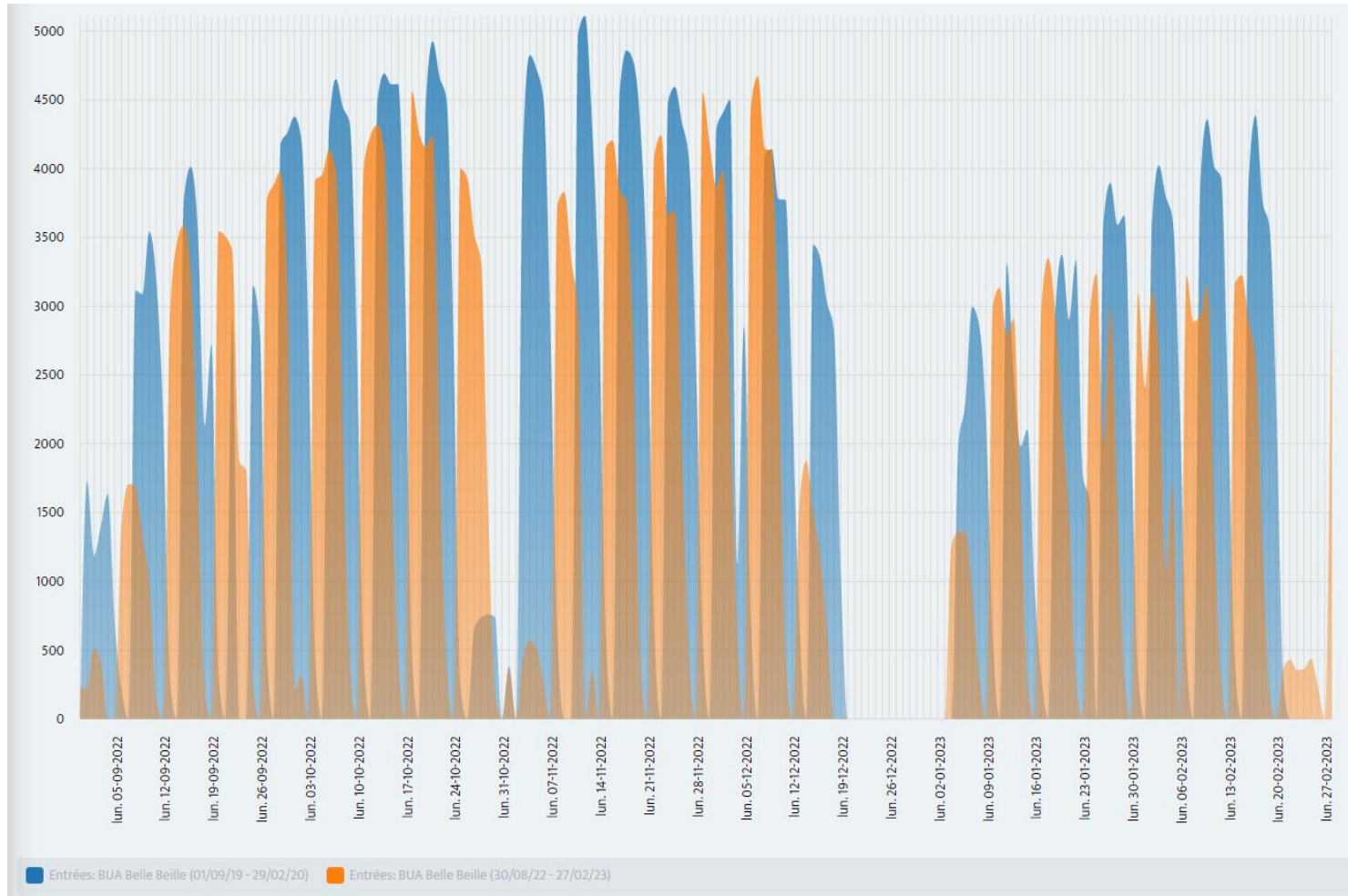
Comparaison

2019-2020 Bleu

2022-2023 Orange

Contexte 2019 : des tables « en plus » installées pour faire face à l'affluence, retirées en 2022-2023

Zoom sur situation sept 2022-février 2023



BU Belle-Beille

Nombre d'entrées par jour

Comparaison

2019-2020 Bleu

2022-2023 Orange

Contexte 2022 : Fermeture de la zone Silence pour travaux.
Capacité d'accueil réduite de 300 places.

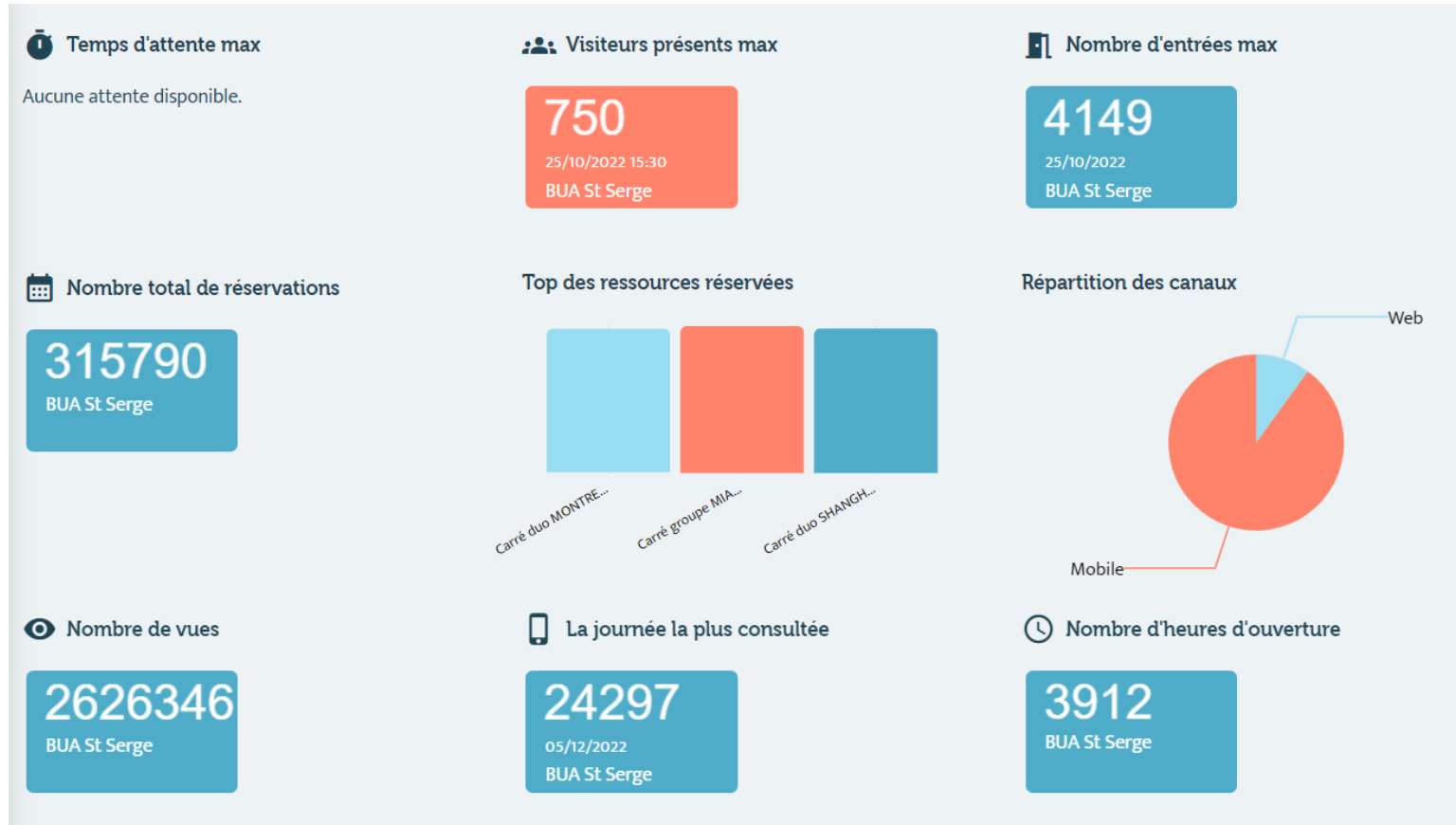
Bilan

Pas encore de retour aux valeurs d'avant crise sanitaire

Fréquentation reste très solide

Modification des usages liée à la réservation de places à la BU Saint-Serge

Le boom des réservations à la BU Saint-Serge



Un usage plus limité mais réel à Belle-Beille

🕒 Temps d'attente max

Aucune attente disponible.

👤 Visiteurs présents max

639

28/11/2022 13:00
BUA Belle Beille

📄 Nombre d'entrées max

4670

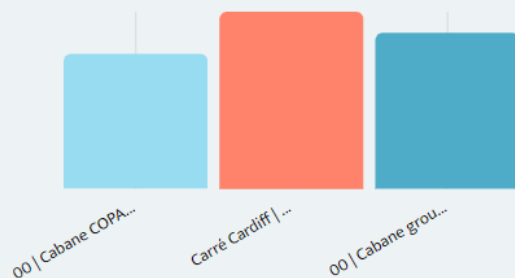
06/12/2022
BUA Belle Beille

📅 Nombre total de réservations

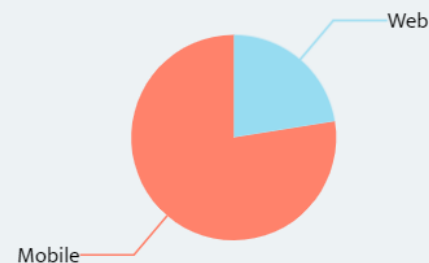
16862

BUA Belle Beille

📊 Top des ressources réservées



📈 Répartition des canaux



👁️ Nombre de vues

160357

BUA Belle Beille

📱 La journée la plus consultée

4803

05/12/2022
BUA Belle Beille

🕒 Nombre d'heures d'ouverture

2852

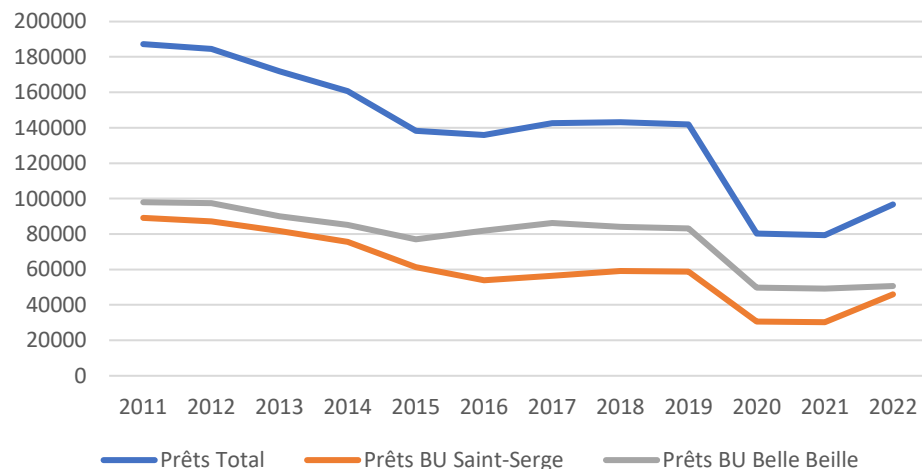
BUA Belle Beille

Les usages documentaires

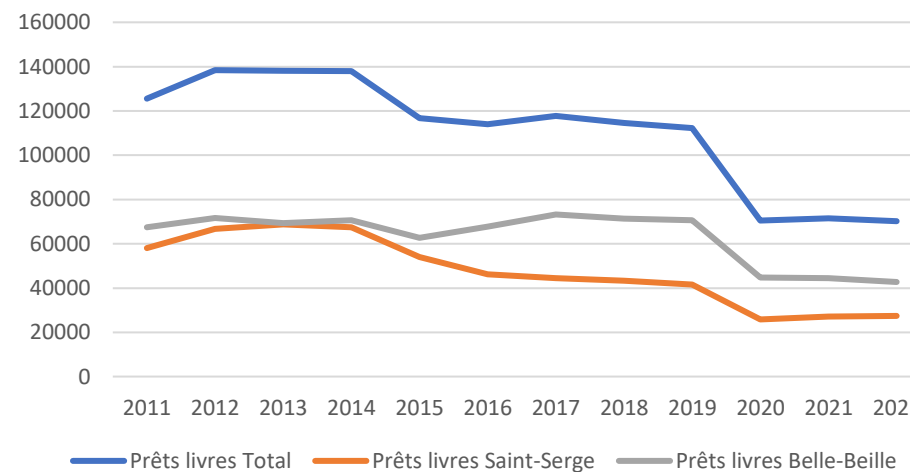
Objets de tous les jours et transition numérique

Baisse des emprunts de documents

Nombre de prêts documents, DVD et objets



Evolution du nombre de prêts de livres



Le succès des objets simples



Plus de 25000 emprunts en 2022 !



Lectures numériques

Bouquet

Total consultations

CAIRN (chapitres)	204 601
Cyberlibris (pages)	334 230
ENI (chapitres)	6 254
Clinicalkey Student (chapitres)	49 213

L'effet multi-exemplaires

Bouquet	Total titres dans le bouquet	nb titres > 1000 consultations /an	nb titres entre 1000 et 500 consultations /an	nb titres entre 500 et 100 consultations /an	nb titres entre 99 et 50 consultations /an	nb titres de 49 à 5 consultations /an	nb titres de 4 à 1 consultations /an	nb de titres à 0 consultation
CAIRN (poches + ouvrages rech)	19533	3	5	285	557	6272	5909	6501
Cyberlibris	48435	47	48	655	723	3406	820	42736
ENI	1191	0	0	15	25	129	95	928
Clinicalkey Student	179	17	8	28	13	82	16	24



Formations documentaires 2022

- 44 cours Moodle à faire en autonomie – En 1ère année : 4752 inscrits, 1714 validations
- Enjeu de valorisation de la note pour améliorer les taux d'achèvement chez les primo-arrivants
 - Validé pour 2023-24 pour : Sciences, Santé, LLSH, à confirmer pour ESTHUA
 - A mettre en place pour : DEG, IUT
- 155 participants aux ateliers Zotero
- 669 participants à des formations en présence
- 59 doctorants formés dans le cadre formations proposées BUA via le collège doctoral
- 130 rendez-vous individuels d'accompagnement bibliographique
- 51 enseignants qui ont suivi des webinaires « *1 mois 1 base* »
- 3 Stands « *1 mois 1 base* » (Clinical Key, Cairn Sciences, Statista) : 140 étudiants touchés

Les projets en cours

2023 une année en chantier à la BU Belle-Beille

Chantier clos-couvert BU Belle-Beille

- Financement 5,4 millions plan de relance pour rénovation énergétique et mise hors d'eau de la BU Belle-Beille
- Ouverture d'une entrée côté arrivée du tramway côté petit bois (Est)



Isolation par l'extérieur et changement huisseries et porte principale remplacée par une porte coulissante plus accessible PMR et malvoyants.



Entrée orientale (la signalétique sera différente du projet architecte)

Chantier clos-couvert BU Belle-Beille

- Travaux compliqués par une défaillance d'approvisionnement d'une entreprise en début de chantier
- Phase 1 (Zone Silence – collections d'histoire) qui devait s'achever en septembre 2022 ne sera pas livrée avant mai 2023
- Fermeture de 2 zones (Zone Silence et Zone Calme) à compter du 15 mars en pleine période de fréquentation
- Pas de certitude sur la capacité des entreprises à tenir l'engagement de livraison du bâtiment au 8 septembre même si nous faisons tout pour faciliter leur travail.

Politique documentaire

- Rédaction d'un document général de politique documentaire précisant les choix d'acquisition, de conservation (incluant le désherbage) et d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections).
- Présentation devant les instances (CR, CFVU, CA) à partir de l'été
- Fixer les grandes directions de la constitution de la collection de travail, les équilibres papier/numérique et les choix raisonnés de patrimonialisation

Politique documentaire

Table des matières

Diversité et pluralisme des collections.....	2
Collections particulières et patrimonialisation	3
Responsabilité des bibliothécaires.....	4
Relations avec la communauté de l'université d'Angers	5
Critères de sélection des collections.....	5
Valeur d'usage immédiate, valeur d'usage dans la durée	5
Manuels scolaires.....	6
Doublons	6
Collections pour un usage personnel restreint	6
Contenus publiés sur papier vs. contenus publiés sous forme électronique.....	6
Données d'usages	7
Accessibilité.....	7
Achat pérenne ou accès temporaire.....	8
Coopération nationale et internationale entre bibliothèques.....	8
Conservation partagée.....	8
Licences nationales	8
Numérisation	8
Open access	8
Dons	9

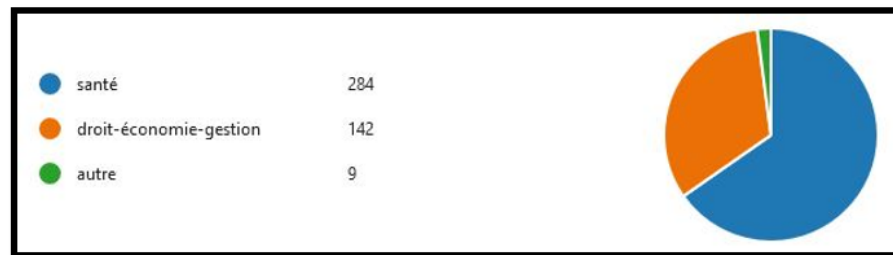
Gestion courante des collections : critères de désherbage et de localisation.....	9
Préservation	9
Désherbage	9
Remplacement	10
Localisation des collections : libre accès, stockage en accès indirect	10
Collections partagées.....	11
Suivre les évolutions des enseignements et de la recherche à l'université d'Angers.....	11
Attentes de la BUA vis-à-vis des fournisseurs de documentation en ligne.....	11

Extension ouverture estivale BU Saint-Serge

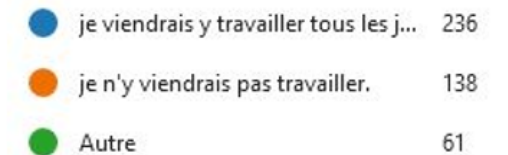
Fermeture 2 semaines au lieu de 4 cet été de la BU Saint-Serge pour s'adapter au nouveau calendrier des études de santé

Enquête automne 2022

435 réponses

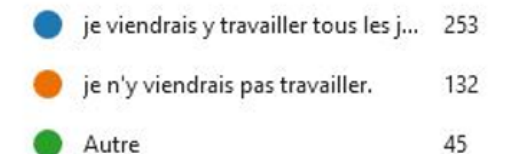


Si la BU était ouverte la semaine du
24 au 28 juillet 2023

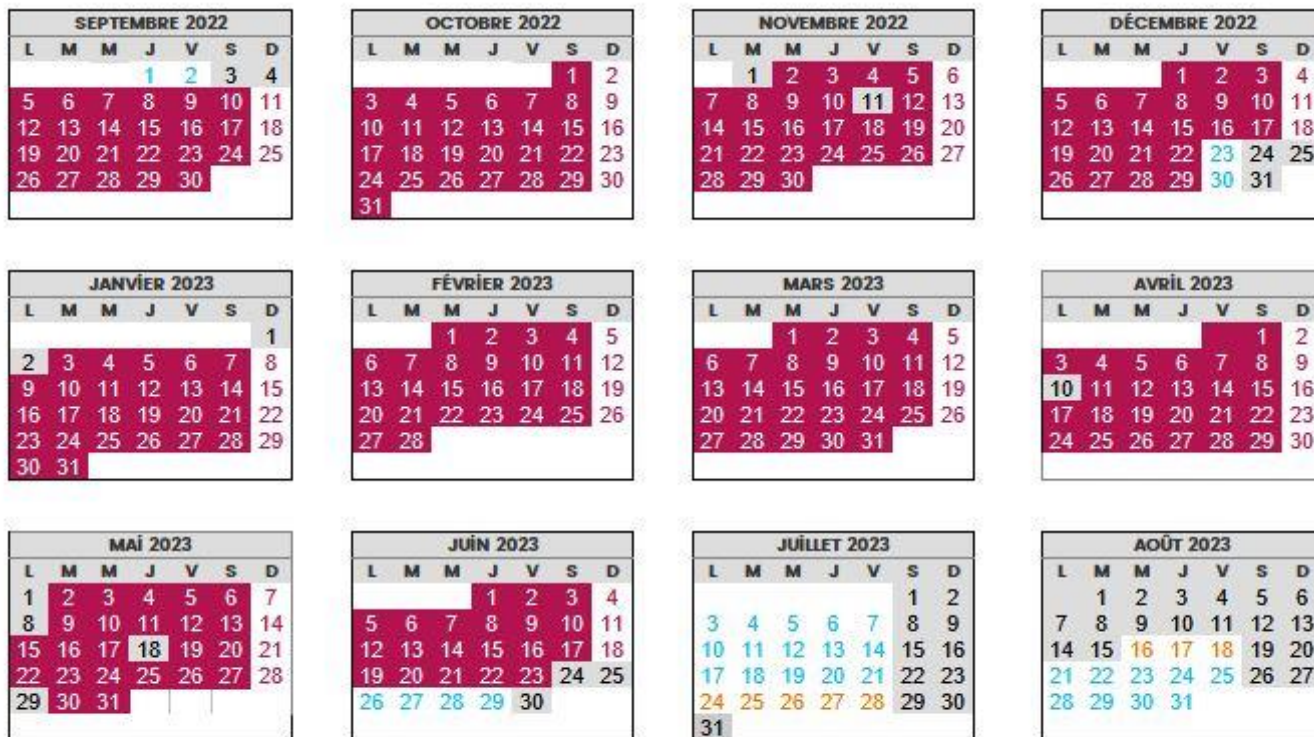


**Autre = quelques jours dans la semaine / selon job d'été / parfois...*

Si la BU était ouverte la semaine du
14 au 18 août 2023



Ouverture BU Saint-Serge été 2023



8h30-22h30
 rouge 13h-20h
 bleu 8h30-18h
 orange 10h-18h
 Fermé



université
angers

Les perspectives à plus long terme

2024-2027

Living center BU Saint-Serge

Rénovation intérieure BU Belle-Belle

Projet de musée des Féminismes

Living center BU Saint-Serge

Calendrier



- En cours : mise à jour du programme 2018
- 2023 : recrutement maîtrise d'œuvre
- 2023 - début 2024 : études de conception, autorisation d'aménagement
- A partir de l'été 2024 : travaux

Living center BU Saint-Serge

- Résoudre le désordre climatique lié à l'**entrée de la BU** : allongement du sas et suppression du couloir d'air pour améliorer le confort d'usage du rez-de-chaussée et l'efficacité énergétique
- **Reprise des sols** (chape et revêtements) : la chape légère réalisée lors de l'extension de 2010 s'effrite et doit être reprise. Cela implique l'arrachage des moquettes et le ragréage de tout le plateau
- **Rénovation des sanitaires** : les sanitaires actuels sont dimensionnés pour 350 places, or la BU propose désormais 900 places. L'objectif est d'augmenter le nombre de cabines sanitaires, d'améliorer le confort des utilisateurs et de faciliter la maintenance des installations
- Création d'un **Workcafé** (en carré Maine) : proposer un espace autorisant la consommation sur place des produits vendus dans les distributeurs, avec des mobiliers et surfaces faciles à entretenir
- Et aussi... Création d'un espace **sieste**, d'un **espace reprographie**, nouveau **meublé collaboratif plus modulable, atténuation acoustique, ajout de prises électriques, restructuration des collections de santé**

Living center BU Saint-Serge

- Une estimation à 860 000€ en 2019 / 660 000€ disponibles + inflation des prix = priorisation des travaux, les travaux ne pourront pas tous être réalisés.
- Des crédits CVEC chrono-dégradables (à consommer avant fin 2024)
- Un chantier qui comporte du gros œuvre (impact sur le RU, rénovation de l'entrée et des sols) = fermeture de la BU à prévoir. Fort impact sur la communauté universitaire. Privilégier la période estivale.

Rénovation intérieure BU Belle-Beille

- Financement CPER 9,8 millions d'euros – Maîtrise d'ouvrage rectorat – 2022-2026

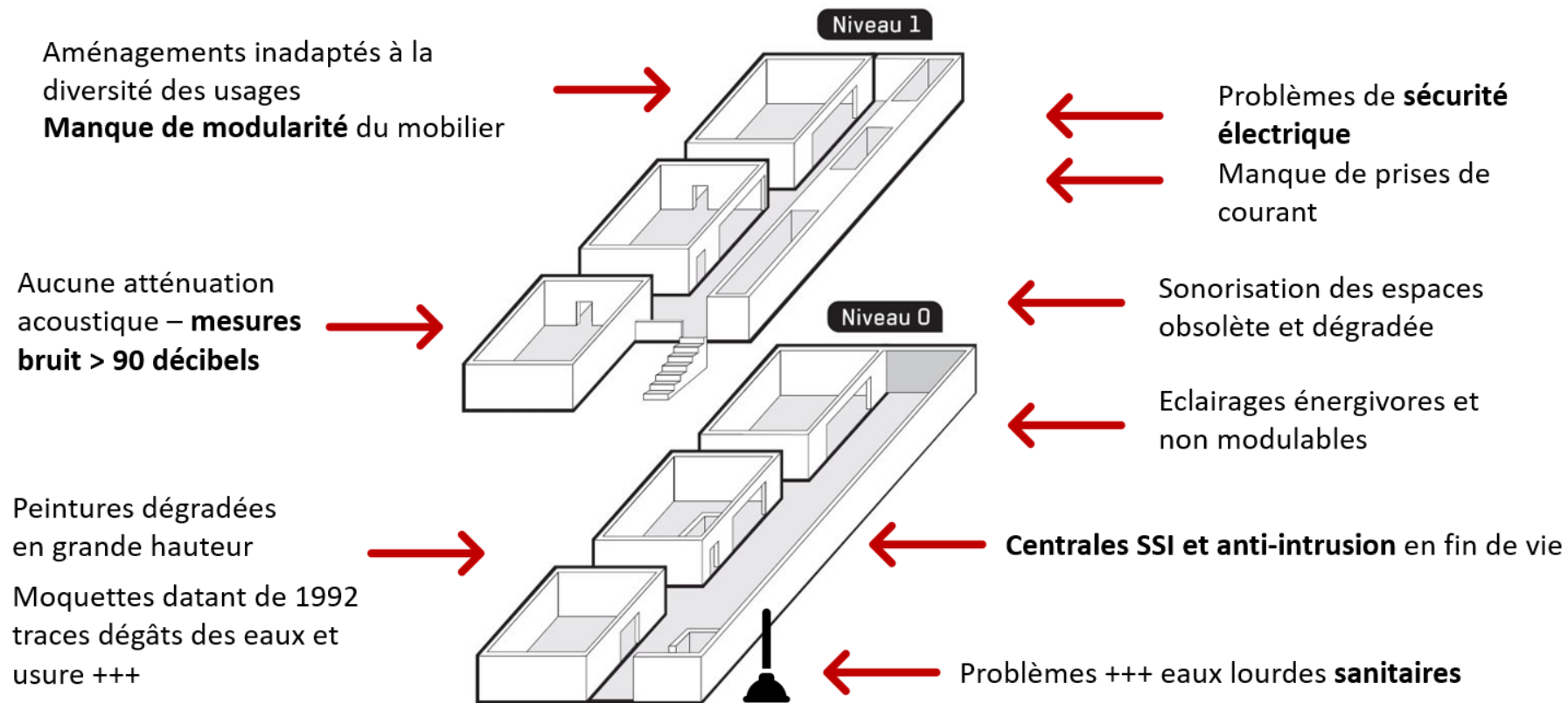
Calendrier



- Décembre-janvier 2022 : collecte des données ;
- Décembre 2022 : rédaction des pièces de consultation du programmiste ;
- Janvier 2022 : Consultation des programmistes et diagnostics complémentaires ;
- Janvier 2022 : Choix programmiste
- Février-juin 2023 : Concertation avec les usagers ;
- Avril 2023 : Validation du préprogramme ;
- Mai-juin 2023 : Rédaction du dossier d'expertise par l'établissement, validation par le CA et finalisation du programme ;
- Septembre-Octobre 2023 : lancement consultation MOE (hypothèse d'un concours) ;
- Novembre 2023 : sélection des candidats et lancement de la phase esquisse (envoi du programme) ;
- Janvier 2024 : choix de l'équipe de MOE ;
- Février 2024 – octobre 2024 : Études de maîtrise d'œuvre. ;
- Avril 2024 : dépôt de l'autorisation de travaux.
- Octobre 2024 : consultation des entreprises travaux.
- Décembre 2024 : choix des entreprises travaux.
- 2025- : travaux.

Rénovation intérieure BU Belle-Beille

Des problèmes **structuraux** à régler



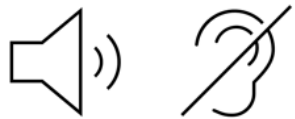
Rénovation intérieure BU Belle-Beille

- **Rénover un équipement structurant de la vie du campus** et en faire un "tiers lieu" attractif avec un haut niveau de services, ouvert sur la ville.
- Renforcer le rôle de **place publique intérieure et extérieure** où peuvent se retrouver étudiants et enseignants lorsqu'ils ne sont pas en cours et créer un lieu de travail et d'agrément, à la fois confortable et familier, autour de services diversifiés.
- Participer à la **redynamisation du quartier Belle-Beille** et modifier la perception du quartier par les angevins.
- Accueillir le premier **Musée des Féminismes** de France, appuyé aux collections historiques du centre des Archives du Féminisme et construire une programmation culturelle en résonance avec celle de la Galerie 5.

Rénovation intérieure BU Belle-Beille

Mieux agencer pour plus utiliser

Traitement acoustique adapté
de tous les espaces publics +++



Mieux utiliser les
circulations pour
favoriser l'accès
aux services

Réduire la place
des collections
dans les espaces
publics

Sécurité et sobriété
électrique



+ de modularité
pour + d'usages
d'un même
équipement

Mieux agencer
bureaux
partagés et
espaces "marque
blanche"



Espaces publics



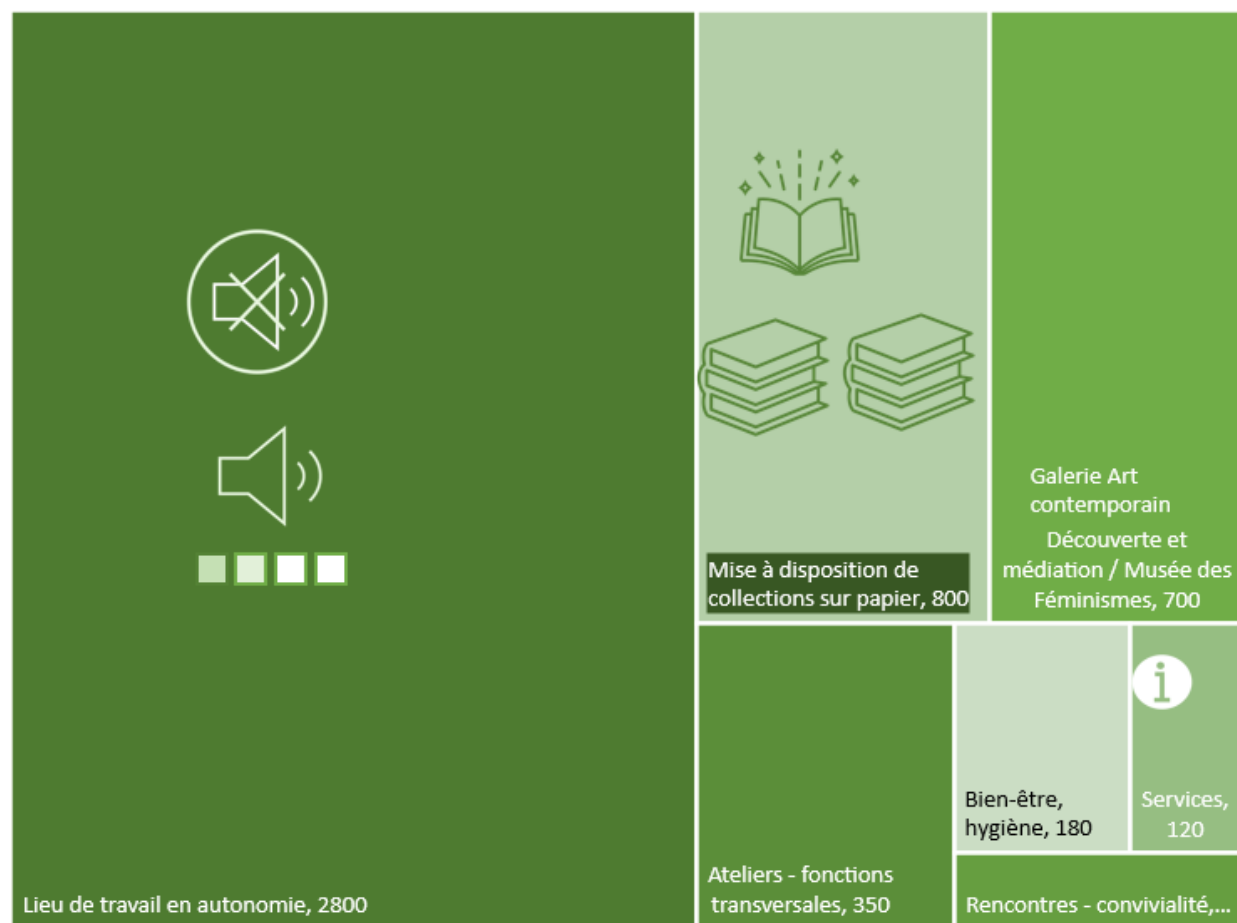
Analyse fonctionnelle avant rénovation (2023)

- Lieu de travail en autonomie
- Ateliers - fonctions transversales
- Découverte et médiation / Galerie 5
- Services
- Mise à disposition de collections sur papier
- Bien-être, hygiène



Programmation fonctionnelle rénovation BU Belle-Beille - espaces publics 5050 m2

- Lieu de travail en autonomie
- Ateliers - fonctions transversales
- Rencontres - convivialité
- Découverte et médiation / Musée des Féminismes
- Services
- Mise à disposition de collections sur papier
- Bien-être, hygiène



Musée des féminismes

- Pourquoi ? Une histoire, une opportunité

- Centre des archives du féminisme depuis 2001
- Aucun musée sur le féminisme en France, contrairement à tous les autres pays européens
- Une conjoncture humaine favorable avec une forte dynamique de recherche

- Qui ?



Julie Verlaine, professeure d'histoire à l'Université de Tours
Christine Bard, professeure d'histoire à l'Université d'Angers
Magali Lafourcade, magistrate, secrétaire générale de la commission consultative des droits de l'homme
Julie Pellegrin, conservatrice du patrimoine, directrice du Grand patrimoine 44
+ nombreux soutiens institutionnels

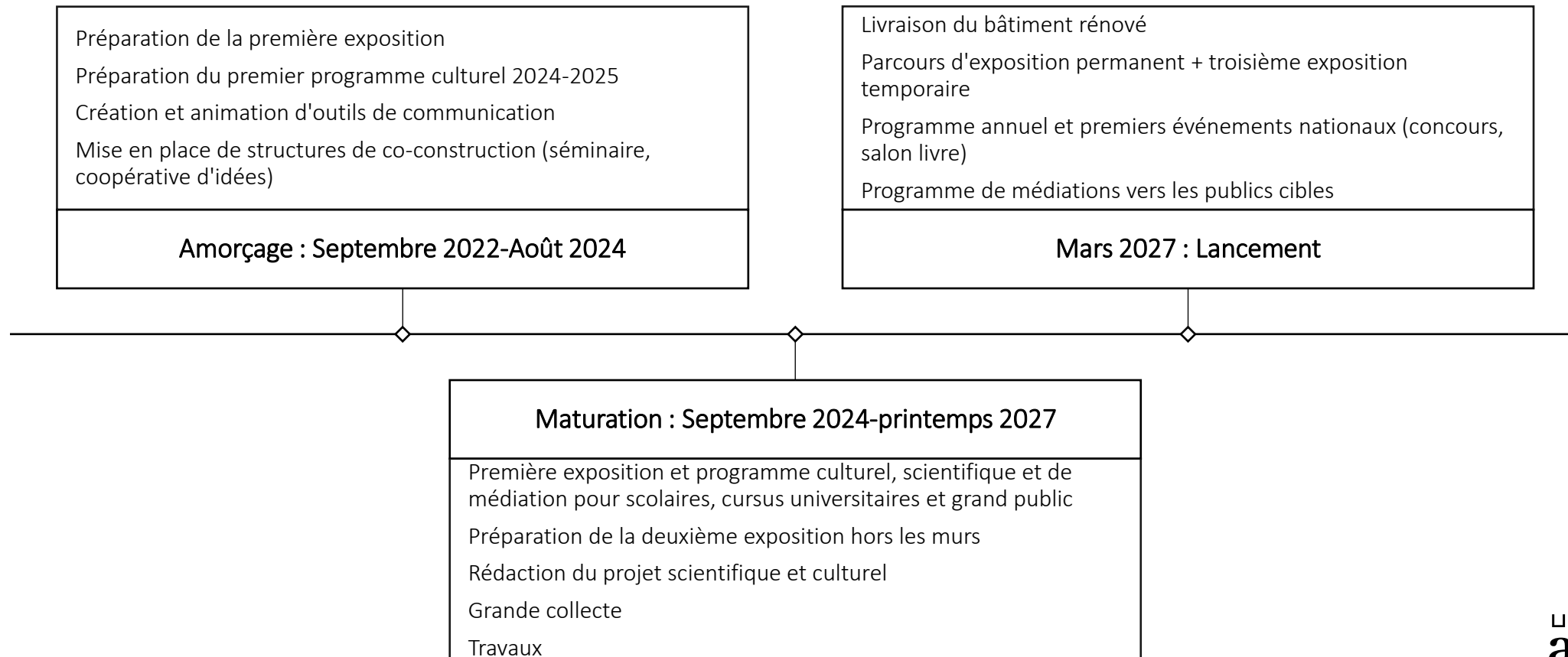
Musée des féminismes

- Quoi ?

- **Un lieu qui donne à voir et à comprendre** les traces des luttes pour les droits des femmes et contre les inégalités et les discriminations au genre, dans un esprit d'éducation populaire
- **Un lieu de rencontre, de sociabilité et de convivialité** : un lieu vivant, où l'on se retrouver autour d'un café, un lieu ouvert qui n'est pas réservé à la communauté universitaire et qui permet au grand public d'investir un espace méconnu.
- **Un lieu qui propose des activités de médiation ouvertes et adaptées à tous types de publics** et qui fédère des opérations à rayonnement national sur le modèle des Rendez-vous de l'Histoire de Blois ou du Festival de Géographie de Saint-Dié-les-Vosges
- **Un lieu qui inclut les scolaires**, notamment en leur proposant de participer à un concours national, sur le modèle du concours national de la Résistance et de la déportation

Musée des féminismes

- Quand ?



Musée des féminismes

- Comment ?

Une convention de coopération entre l'association et l'UA précisant qui fait quoi pendant la phase de préfiguration

Article 2 : Recherche de financements

Article 3 : Communication et animation d'une communauté

Article 4 : Collections et archives

Article 5 : Politique scientifique et culturelle

Prochaines CFVU

- **Lundi 03 avril 2023 à 14h30**
- **Mardi 09 mai 2023 à 14h30**
- **Lundi 05 juin 2023 à 14h30**
- **Lundi 10 juillet 2023 à 14h30**